



FAUT-IL DIVORCER AVEC LES ÉTATS-UNIS ?

LE TRUMPISME EST-IL UNE PARENTHÈSE OU LE NOUVEAU PARADIGME DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AMÉRICAINE ?

Par Sean Scull, Expert des Etats-Unis au Millénaire



AVANT-PROPOS

« L'ancien secrétaire d'État américain vient de révéler un échange entre **Joe Biden et Emmanuel Macron lors du G7 de 2021** :

- Biden : « *L'Amérique est de retour.* »
- Macron : « *Pour combien de temps ?¹* » ».

Cet échange révélé par Antony Blinken, ancien ministre des Affaires étrangères américain, entre le président de la République française Emmanuel Macron et l'ancien président des États-Unis d'Amérique, Joe Biden illustre une confiance brisée entre les deux pays depuis la première élection de Donald Trump en 2016. En effet, depuis 1945 et surtout depuis la chute de l'Union soviétique en 1991, **les liens entre la France et les États-Unis d'Amérique semblaient imbriqués autour d'une relation transatlantique en béton.** Certes la relation franco-américaine n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, avec notamment la décision du général de Gaulle de sortir du commandement intégré de l'OTAN en 1966 et de fermer les bases militaires américaines en France. Mais, force est de constater que les deux pays partageaient une vision commune, en tout cas dans les grandes lignes, de promotion de la démocratie libérale et d'un ordre mondial construit autour du multilatéralisme, du libre-échange économique et du droit international.

En réalité, **les intérêts divergents datent bien avant l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, ils sont structurels et étaient déjà perceptibles dès 2003 avec le refus de Jacques Chirac de soutenir l'invasion américaine de l'Irak.** Cette divergence fut confirmée en 2011 avec le pivot asiatique initié par Barack Obama, qui annonça le désengagement progressif des États-Unis d'Amérique du continent européen vers l'Asie afin de contrecarrer la menace chinoise. Le premier et le second mandat de Donald Trump auront servi d'accélérateur et auront marqué un divorce sans concessions entre le Nouveau Monde et le Vieux Continent. Un divorce, **d'abord sur le plan**

¹ Neumann, A. (2026). X-Twitter.

sociétal, avec un Donald Trump faisant la promotion d'une 2^e révolution conservatrice : promotion des valeurs chrétiennes, de la tradition et lutte contre le progressisme, le *wokisme* ainsi que le politiquement correct. Puis, Trump entama **un divorce sur le plan économique** en brisant le dogme du libre-échange avec le retour d'une politique des tarifs douaniers même si nous verrons que les Etats-Unis ont souvent utilisé cette arme contre l'économie française et les économies européennes en général. En effet, en juin 2018, la première administration Trump a instauré des droits de douane sur les exportations européennes d'acier et d'aluminium², mettant ainsi fin à une relation transatlantique qui s'était construite autour du libre-échange économique. De plus, les deux mandats de Trump ont également mis en lumière **une divergence géostratégique** avec non seulement un désengagement américain assumé d'Europe continentale pour se recentrer sur son étranger proche et l'Asie, mais aussi par une attitude menaçante à l'égard des Européens, comme l'auront révélé les menaces de Trump de vouloir annexer le Groenland (territoire sous souveraineté danoise).

C'est la fameuse doctrine Monroe remise au goût du jour sous le nom de la « doctrine Donroe » : **rétablir la prééminence des États-Unis dans son hémisphère et lutter contre toute forme d'ingérence dans les Amériques, qu'elle soit européenne, asiatique ou autre**³. Cette rupture a été théorisé par Matthieu Bock-Côté comme révélant l'existence de deux Occidents qui se seraient scindés en deux blocs aux valeurs et aux orientations idéologiques antagonistes. D'un côté, une Amérique trumpiste conservatrice, hostile au wokisme et affirmant avec fierté l'identité américaine. De l'autre, une Europe progressiste, mondialiste, favorable à l'économie de marché tant qu'elle est tempérée par une redistribution économique et des régulations étatiques⁴.

L'exemple de la crise diplomatique actuelle entre Giorgia Meloni et Donald Trump illustre qu'une révolution conservatrice en France ne

² European commission. (2025). EU countermeasures on US steel and aluminium tariffs explained.

³ Falconer, R. Bragg, J. (2026). What the "Donroe Doctrine" is and where Trump could use it next. Axios.

⁴ Creson, M. (2025). *Mathieu Bock-Côté : Les deux Occidents*. Contrepoints.

suffira pas à surmonter nos points d'achoppement. D'autant plus que la révolution trumpienne ne sera pas une seule parenthèse. En effet, au-delà de la personnalité rocambolesque de Donald Trump, le paradigme qu'il a imposé avec America First a vu être réapproprié par une large partie du spectre politique au-delà même de son propre mouvement. D'autant plus qu'un certain nombre de dispositions juridiques méconnues empêcheront tout retour en arrière possible. C'est pourquoi, nous développons un argumentaire en 5 points justifiant le fait que les Etats-Unis ne changeront pas de position dans les prochaines décennies.

La France et l'Europe devront s'acclimater de cela. Bien que parler de divorce franco-américain puisse paraître excessif, l'enjeu serait plutôt pour la France, pas tant de rompre totalement, car ce ne serait pas dans notre intérêt, mais plutôt **de rompre dans certains domaines de coopération et de diversifier les partenariats avec d'autres pays pour réduire la dépendance aux Etats-Unis d'Amérique.**

L'enjeu pour la France est **de se saisir de ce moment trumpien afin de reprendre son indépendance, de maîtriser sa souveraineté et de retrouver une place, une voix ainsi qu'une vision singulière aux côtés des États-Unis d'Amérique dans le monde.** En d'autres termes, l'enjeu est de retrouver une position gaullienne non alignée pour ménager les intérêts nationaux que la France avait perdus en se diluant dans la mondialisation néolibérale et dans l'illusion des dividendes de la paix ainsi que d'une fin de l'histoire comme l'avait naïvement annoncé Francis Fukuyama en 1992.

Dans un premier temps, nous allons explorer en quoi la France et les États-Unis sont deux pays liés par une culture, une histoire et une vision du monde. Dans un deuxième temps, nous verrons en quoi les États-Unis d'Amérique ne sont pas un allié toujours aligné sur les intérêts de la France. Dans une troisième partie, nous analyserons les pistes pour un réarmement français et la mise en œuvre d'une doctrine politique indépendante.

AVANT-PROPOS	2
<i>Deux pays liés par une culture, une histoire et une vision du monde</i>	<i>6</i>
Une longue histoire commune	6
Deux cultures différentes mais complémentaires	11
Le début du divorce : 2003 et la guerre en Irak	14
<i>Les États-Unis : un allié pas toujours aligné sur les intérêts de la France</i>	<i>18</i>
Le projet de Trump : une nouvelle doctrine qui remet en cause les relations transatlantiques d'après 1945	18
Des intérêts franco-américains divergents	25
Avec Donald Trump la rupture est assumée	32
Le trumpisme est-il une parenthèse ou un nouveau paradigme ?	37
<i>Un réarmement français et une doctrine politique indépendante</i>	<i>44</i>
La France devrait diversifier ses partenariats et ses dépendances	44
La France devrait développer une doctrine gaulliste du XXIème siècle	50
Au niveau de l'UE : un nouveau traité politico-militaire européen indépendant comme alternative à l'OTAN	55
CONCLUSION	58

DEUX PAYS LIES PAR UNE CULTURE, UNE HISTOIRE ET UNE VISION DU MONDE

UNE LONGUE HISTOIRE COMMUNE

La France et les États-Unis d'Amérique ont une relation particulière marquée par une histoire commune qui remonte à une présence française en Amérique du Nord à partir de 1603 dans la région de Saint-Laurent au Canada. Si l'on remonte encore plus loin, Jacques Cartier l'explorateur français est mandaté par le Roi de France, François Ier, pour explorer le Golfe du futur fleuve Saint-Laurent en 1534 et de le remonter au maximum lors de son second périple.

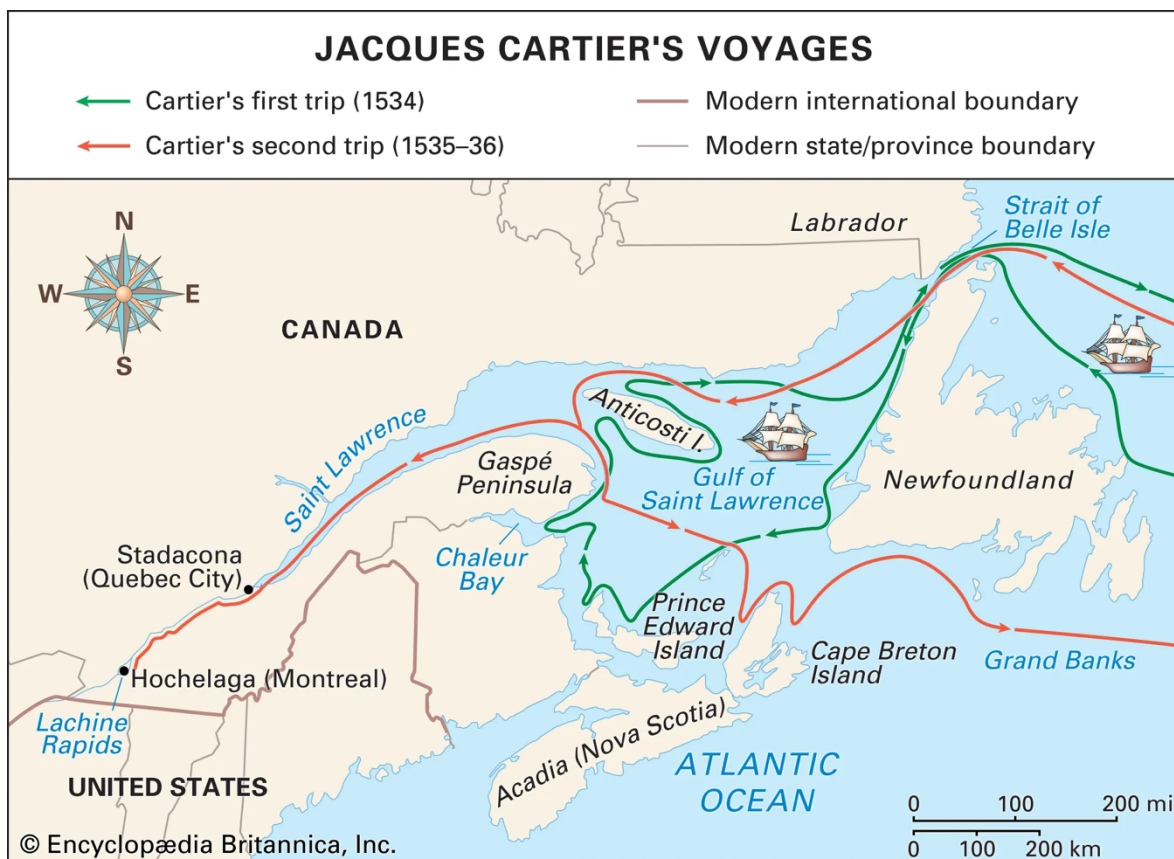


Figure : **Les expéditions de Jacques Cartier, Britannica⁵**

⁵ Jacques Cartier, This map details the first two voyages of Jacques Cartier., Britannica, 28 mai 2026.

Les années suivantes, des colonies françaises émergent un peu partout sur le continent, comme l'illustre la ville de La Nouvelle-Orléans (Louisiane) fondée en 1718⁶. Ces colonies françaises en Amérique du Nord seront surnommées : « **la Nouvelle-France** ».



Figure : **La Nouvelle France** (Source : Histoire Itinérante⁷)

Ainsi, comme l'illustre la carte, l'influence française sur la construction des Etats-Unis d'Amérique a été considérable tout au long des 5 siècles passés.

Au-delà d'une présence historique de populations francophones, les deux pays ont également forgé une alliance qui remonte à la naissance des Etats-Unis d'Amérique. En effet, la France a été déterminante dans le succès de la révolution américaine dont la vocation était d'arracher l'indépendance des

⁶ Boniteau, A. (2022). Naissance des États-Unis : l'Amérique aurait-elle pu être française ? *Histoire et Civilisations.com*.

⁷ Itinérante, H. (2024, 18 juin). *La Nouvelle-France (1534-1803) : petite histoire en cartes de l' # 8217 ; ancienne Amérique française !* Histoire Itinérante.

13 colonies à la Couronne britannique. En 1777, La Fayette débarque à Charleston pour venir en renfort de la *Continental Army* du général George Washington, qui avait besoin d'officiers compétents. Les deux hommes se lient alors d'amitié et La Fayette ira plaider la cause de la révolution américaine auprès du roi de France Louis XVI, qui accepta de soutenir financièrement et matériellement les révolutionnaires. Cela mènera au débarquement de La Fayette et de Rochambeau sur le sol américain en 1780⁸. Signe que La Fayette aura durablement marqué l'imaginaire américain : cinq cents villes ou villages américains portent le nom de « Lafayette » aujourd'hui⁹.



Source : **Battle of the Virginia Capes – Department of the Navy, Washington**

Puis, **les deux pays ont en commun d'avoir fondé leur république par des révolutions en opposition à un pouvoir monarchique**. La révolution américaine de 1776 et la révolution française de 1789 sont considérées comme deux « révolutions sœurs » qui ont fait avancer la démocratie par le

⁸ Jacques Bodelle, “1^{re} Partie : Ces Français qui ont “fait” l'Amérique”, *Bulletin de la Sabix* [Online], 38 | 2005, Online since 27 November 2010, connection on 20 May 2026.

⁹ Jean-David Lévitte, “La spécificité des relations franco-américaines”, *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 13 | 2017, Online since 13 October 2017, connection on 19 May 2026.

suffrage, les élections et la participation électorale¹⁰. De surcroît, il est à noter que dans les deux cas, le régime républicain apporte la démocratie libérale, ce qui n'est pas nécessairement le cas ne serait-ce qu'en prenant l'exemple britannique où la démocratisation du pays ne s'est pas accompagnée par un changement de régime.

Un peu plus tard dans l'histoire, **ce sera la guerre qui liera les deux pays**. Leur destin est indéniablement lié par les deux guerres mondiales qui ont marqué le XXème siècle. En 1917, l'armée américaine est mobilisée en France pour participer aux combats de la Grande Guerre. Elle est formée, équipée et armée par l'Armée française entamant une deuxième grande collaboration militaire après la guerre d'indépendance. Il est estimé qu'au moment de l'armistice, l'armée américaine dépasse 2 millions d'hommes en Europe. Par ailleurs, plus de 300 anciens combattants américains auraient été décorés de la Légion d'honneur.

Lors du Second conflit mondial, la participation américaine fut déterminante pour libérer la France. Durant la guerre, l'Amérique a incarné « le plus grand arsenal de la démocratie » avec ses usines d'armement, son soutien matériel, financier et humain dans l'effort de guerre des alliés.

L'investissement américain fut colossal, comme l'illustrent les chiffres suivants : « *Les chantiers américains sortent 5 600 navires de commerce, d'une capacité globale de 56 400 000 tonnes pendant la période de guerre. En ce qui concerne la marine de guerre, les chantiers navals construisent 8 cuirassés, 48 croiseurs, 104 porte-avions, 349 torpilleurs, 203 sous-marins, 2 200 escorteurs ainsi que des milliers de péniches de débarquement. Quant aux avions, la production atteint 171 000 appareils entre Pearl Harbor et le débarquement en Normandie. La fabrication des armes, canons et fusils connaît également des résultats spectaculaires grâce à la production en série. 17 500 tanks sont fabriqués au cours de l'année 1944. Les achats*

¹⁰ Melvin Edelstein, "Les révolutions américaine et française et l'avancement de la démocratie", *Annales historiques de la Révolution française*, 334 | octobre-décembre 2003, Online since 08 December 2009, connection on 19 May 2026.

gouvernementaux pour la défense nationale représentent plus de 300 milliards de dollars pour l'ensemble des années de guerre¹¹. ».

L'ouverture d'un « second front » en Europe avec le débarquement du 6 juin 1944 aura été déterminante pour libérer la France et accélérer la défaite de l'Allemagne le 8 mai 1945. C'est **l'opération Overlord** et son étape 1, le Débarquement le Jour J que les deux pays célèbrent encore chaque année.

Pendant la guerre froide, les relations franco-américaines sont rythmées par une alliance du monde libre contre les dictatures communistes, mais avec une nuance étant celle d'une prise de conscience insufflée par le général de Gaulle selon laquelle la France et les Etats-Unis d'Amérique sont des alliés mais aux intérêts divergents. Il s'agit pour la France d'affirmer l'autonomie de ses choix de politique extérieure et de défense depuis le retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958 tout en ne reniant pas l'alliance sacrée entre les deux pays. La position du général de Gaulle lors de la crise des missiles de Cuba en 1962 illustre la position française : le Général apporta spontanément son plein soutien à l'allié américain sans demander au préalable communication des preuves photographiques de la présence de rampes de lancement de missiles soviétiques¹². La position française était : alliés mais pas vassaux.

Bien qu'avec la fin de la guerre froide, de la *Pax Americana* des années 1990 et d'une ligne atlantiste insufflée par le président de la République Nicolas Sarkozy, qui s'illustre par la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN en 2008, la relation franco-américaine soit marquée par une relation solide, prenant ses sources dans une histoire commune, tout en étant deux puissances aux intérêts divergents.

¹¹ Nouailhat, Y.-H. (2009). Chapitre IV. Les États-unis dans la Seconde Guerre mondiale. Les États-Unis de 1917 à nos jours (p. 55-69). Armand Colin.

¹² Fondation Charles de Gaulle. (2020). Lettre n°14 – De Gaulle et la crise de Cuba : la conduite de crise, avant, pendant, après - Fondation Charles de Gaulle. Fondation Charles de Gaulle.

DEUX CULTURES DIFFERENTES MAIS COMPLEMENTAIRES

Notre ambition n'est pas ici de « réinventer la roue » mais de problématiser les différences culturelles entre la France et les Etats-Unis d'Amérique en analysant en quoi ce sont deux sociétés complémentaires.

Les Etats-Unis d'Amérique sont **un pays de culture anglo-saxonne et majoritairement de confession protestante**, c'est le célèbre acronyme WASP (*White Anglosaxon Protestant*). **La France, quant à elle, est de culture gréco-romaine et marquée d'un héritage catholique**. Les Etats-Unis d'Amérique sont fille de l'Angleterre car nés en opposition à la colonisation britannique du continent nord-américain. Du fait de cet héritage anglo-saxon et son isolement géographique, elle incarne une puissance maritime. Les États maritimes fondent leur puissance sur la mer, sur laquelle ils comptent pour se défendre contre leurs adversaires, considèrent la richesse, et non le territoire, comme la source du pouvoir, et encouragent le commerce international. Cela est illustré par la doctrine du *Sea Power* de Mahan (*The Influence of Sea Power upon History*). A l'inverse, la France incarne historiquement une puissance continentale, c'est-à-dire, son indice de puissance est le territoire. En effet, l'Hexagone a des frontières terrestres avec 8 pays, est moins dépendante des importations maritimes et dispose d'une marine moins puissante. Ainsi, les deux pays incarnent deux logiques de puissances antagonistes.

Les deux pays se distinguent également du fait de leur modèle entre le modèle de société anglo-saxon et le modèle français. Le premier est marqué par **l'individualisme** (la réussite personnelle est valorisée), la méritocratie (chacun est responsable de son destin), la liberté économique (hostilité vis-à-vis de l'intervention de l'Etat), flexibilité et pragmatisme et une société de contrats (les relations sociales et économiques sont régulées sur des accords volontaires). Le second modèle est marqué par une **dimension collective** (primauté du bien commun sur l'individu), **une attache particulière à la**

notion d'égalité (réduction des inégalités via la redistribution), **un État-providence, l'universalisme, la stabilité et la hiérarchie.**

Ces deux modèles ont naturellement fait émerger des imaginaires différents (un art de vivre à la française et le rêve américain), deux visions de la vie (une gestion du risque en France et un goût du risque aux Etats-Unis). Le politologue américain Robert Kagan, a théorisé dans *Of Paradise and Power: America and Europe in the New World Order*, une approche divergente dans le domaine de la politique étrangère et leur utilisation de la puissance. Selon Kagan, il faut cesser de faire comme si Américains et Européens avaient une vision commune du monde, voire comme s'ils vivaient sur la même planète : les Américains viendraient de Mars (Dieu de la guerre) et les Européens (et donc la France) de Vénus (Dieu de l'amour) dans la mesure où l'Europe considère les États-Unis comme autoritaires, unilatéralistes et inutilement belliqueux dans leur politique étrangère¹³.

De plus, il faut ajouter une autre divergence très forte entre les deux pays : **la France est une ancienne puissance coloniale alors que les Etats-Unis sont un pays issu de la décolonisation** (même si ce dernier a eu par la suite des colonies telles que les Philippines). Cette divergence est fondamentale tant elle change la lecture du monde, notamment l'approche vis-à-vis des pays du Sud au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Les Etats-Unis n'apportent pas leur soutien militaire et politique aux puissances coloniales lors des guerres d'indépendance notamment les guerres d'Indochine et d'Algérie pour ce qui concerne la France. Le président américain Franklin Delano Roosevelt s'est toujours montré très hostile aux empires coloniaux européens en particulier celui de la France puisque contrevenant au principe d'auto-détermination des peuples du président Wilson que les Etats-Unis prétendent défendre à cette époque.

Toutes ces différences peuvent expliquer une défiance réciproque, une incompréhension renouvelée, voire parfois une franche hostilité, mais

¹³ Le Monde. (2002). Puissance américaine, faiblesse européenne, par Robert Kagan.

elles ne doivent pas occulter la dimension complémentaire de la relation franco-américaine.

En effet, **ce sont deux républiques et pays fondateurs de la démocratie libérale et des droits de l'homme**. Les deux pays sont les seuls au monde qui portent des valeurs à vocation universelle comme l'illustrent leurs combats communs pour la liberté et pour la démocratie¹⁴. De plus, la culture américaine et la culture française sont certes différentes mais bien complémentaires. Une partie des Français sont admiratifs du capitalisme américain, de la société de consommation et du culte de la richesse. C'est ce qui a produit la génération « Yéyé » comme Johnny Hallyday et Sylvie Vartan. En France, une partie des Américains sont subjugués par la culture, le patrimoine, une protection sociale, une longue histoire et un art de vivre qu'ils ne retrouvent pas chez eux, comme l'illustrent les clichés véhiculés dans la série Netflix *Emily in Paris*.

Par conséquent, les seules différences culturelles et historiques ne peuvent justifier un désalignement stratégique ou au contraire un alignement stratégique béat. Cette question doit s'évaluer à l'aune des facteurs stratégiques et de l'intérêt de chacune nation. Parfois, deux nations supposées « amies » et proches sur le plan culturel voire familial sont contraintes par leurs intérêts stratégiques réciproques à se faire la guerre comme l'a montré l'exemple entre le Reich allemand et le Royaume-Uni à la fin du XIXème siècle alors que leurs rois étaient cousins.

¹⁴ Jean-David Lévitte, "La spécificité des relations franco-américaines", *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [Online], 13 October 2017.

LE DEBUT DU DIVORCE : 2003 ET LA GUERRE EN IRAK

Nous avons précédemment affirmé que les Etats-Unis et la France disposent d'autant de points de convergence que de divergence et que cela modifiait leur rapport au monde. Si la guerre en Irak peut sembler un moment de bascule, **les points d'achoppement sur le plan géopolitique entre les deux nations ne datent pas de 2003.**

Au lendemain de 1945, la France est un empire colonial en déclin traumatisé par les mois de mai et de juin 1940 lorsque les Etats-Unis sont la superpuissance dominante. Or, la séquence historique 1945-1960 est marquée par une double dynamique au niveau mondial : l'émergence de la bipolarité entre l'URSS et les Etats-Unis et la décolonisation. Si sur la première dynamique, les intérêts de la IVème République et ceux des Etats-Unis paraissent liés face à l'ennemi communiste stalinien, c'est moins vrai sur la seconde option. **Cette situation a abouti à une première crise entre les deux pays au moment de la crise de Suez en 1956.** Les Etats-Unis iront même jusqu'à menacer publiquement la France de sanctions financières si la France et le Royaume-Uni et Israël ne retirent par leurs troupes lorsque Nasser nationalise le canal.

Autre crise internationale, la guerre du Vietnam condamnée par le Général de Gaulle en 1966, lors du discours de Phnom Penh. L'intervention militaire américaine est jugée par le chef d'État français comme une entrave au principe d'autodétermination des peuples. Sans compter **les volontés du Général comme nous l'avons indiqué de chercher une « troisième voie » et une politique de souveraineté française** expliquant **la sortie du commandement intégré de l'OTAN en 1966**, expulsant de fait les bases américaines du sol français, et la « **guerre des monnaies** » en 1971 où le Général exige alors de convertir ses excédents de dollars en lingots d'or physiques, contribuant à pousser le président Nixon à suspendre la convertibilité de l'or en 1971.

Après le Général de Gaulle, François Mitterrand aussi provoquera des tensions dans les relations franco-américaines notamment lors de l'épisode **du gazoduc sibérien en 1982**. Les États-Unis imposent un embargo sur les technologies destinées à construire un gazoduc entre l'URSS et l'Europe occidentale. Mitterrand passe outre, refusant que l'économie européenne soit dictée par Washington.

Toutefois, la guerre en Irak de 2003 et le refus de la France de soutenir l'initiative américaine auront constitué une des crises diplomatiques les plus graves depuis 1945 entre les deux pays. Avec le recul, **elle aura en réalité été le signe précurseur de divergences de fond qui sont aujourd'hui confirmées par le refus de la France de prendre part à la guerre israélo-américaine de février 2026 contre le régime des Mollahs en Iran**.

En effet, dès 2003 un début de divorce était perceptible entre les deux alliés historiques sur la question irakienne. L'opposition de la France à soutenir une intervention militaire contre le régime de Saddam Hussein en Irak a eu pour conséquence une campagne agressive de « **French Bashing** » où les *French Fries* ont été rebaptisées en *Freedom Fries*, faisant ainsi émerger une virulente francophobie au sein de la société américaine. Cette francophobie traduit un ressentiment qu'ont éprouvé les dirigeants de l'administration Bush face à une France qu'ils jugent ingrate et faisant preuve d'une absence de mémoire historique, au point de percevoir Paris comme un adversaire politique. Au-delà du folklore, cet épisode irakien est révélateur de deux dynamiques de la relation franco-américaine qui rendaient une divergence d'intérêts inévitable.

La **première relève de la dynamique historique**. En effet, **en 2003 les Etats-Unis incarnent une superpuissance dominante et la France une puissance moyenne déclinante**. Un peu plus d'une dizaine d'années auparavant, l'Oncle Sam sortait victorieux d'une guerre froide avec la chute de son principal concurrent, l'Union soviétique. Nous passions ainsi d'un monde bipolaire, régulé par la rivalité de deux superpuissances, à un monde unipolaire où les Etats-Unis d'Amérique incarnaient la superpuissance en

mesure de faire et de défaire les relations internationales. Ainsi, pour l'élite américaine, la fin de la Guerre froide apporte la preuve de la supériorité du modèle étatsunien sur le reste du monde et c'est désormais le rôle de Washington d'assurer le *leadership* mondial. La France, quant à elle, incarnait une puissance déclinante qui, depuis 1945, a progressivement perdu son empire colonial et doit faire face à une montée en puissance de l'Allemagne en Europe depuis la réunification du pays en 1990. De plus, cette rupture franco-américaine est le symptôme de facteurs structurels anciens : la concurrence entre deux modèles politiques et diplomatiques qui se prétendent universels.

La **seconde dynamique est d'ordre politique, celle d'une vision antagoniste des relations internationales**. Il s'agit d'une vision divergente de ce qu'incarne le « nouvel ordre mondial ». D'un côté, **les Etats-Unis d'Amérique veulent préserver le système unipolaire autour de leur hyperpuissance** et de l'autre **la France qui prône l'avènement du monde multipolaire** comme l'illustrent les propos de l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine :

« Nous ne pouvons accepter ni un monde politiquement unipolaire, ni un monde culturellement uniforme, ni l'unilatéralisme de la seule hyperpuissance. Et c'est pourquoi nous luttons pour un monde multipolaire, diversifié et multilatéral¹⁵ ».

Cette vision d'une orientation en faveur d'un monde multipolaire de la politique étrangère française est largement partagée par la classe politique depuis l'ère gaullienne dans la mesure où elle permet à la France, puissance qui s'auto-définit davantage comme une « puissance stabilisatrice » d'exister sur la scène internationale. C'est ce qui explique la position française sur le dossier irakien :

¹⁵ Lukic, R. (2006). 17- La perception de la France aux États-Unis durant la crise irakienne. In F. Monneyron & M. Xiberras, *La France dans le regard des États-Unis*. Presses universitaires de Perpignan.

« Dans un entretien accordé au journal le New York Times en septembre 2002, le président Chirac présente la ligne française officielle. Il défend l'idée d'un processus en deux étapes. Dans un premier temps, le Conseil de Sécurité doit prendre une résolution imposant au gouvernement irakien le retour des experts en désarmement sans conditions, ni restrictions. Suite à cela, si l'Irak venait à refuser cette résolution ou à ne pas coopérer avec les experts de l'Organisation des Nations Unies, une seconde résolution déciderait de sanctions militaires. La position de la France est alors très claire : elle n'est pas contre le recours à la force à condition que cela se fasse dans le cadre des Nations Unies et que les sanctions soient décidées par le Conseil de Sécurité¹⁶ ».

Or, **cette initiative est également partagée par des puissances comme la Chine et la Russie qui ont soutenu l'initiative française de s'opposer à l'unilatéralisme américain.** En 2003, c'est même organisé un axe Paris-Berlin-Moscou destiné à mettre en échec la politique des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité de l'ONU. Washington prône une approche antagoniste étant, celle de l'option militaire rapide, et cette dernière perçoit mal ce qu'ils jugent être une insolence française à l'égard de la première puissance mondiale.

In fine, cette crise irakienne révèle deux positions antagonistes dans le système international. La position française qui tend vers un multilatéralisme pour lutter contre les défis du monde et la position américaine qui s'attend à un soutien inconditionnel de la part de leurs alliés dans l'exercice de leur superpuissance¹⁷.

¹⁶ Benmakhlouf, J. (2014). *La relation franco-américaine à l'épreuve de la question irakienne: la contestation d'un modèle occidental alternatif*, Université du Droit et de la Santé-Lille II.

¹⁷ Lukic, R. (2006). 17- La perception de la France aux États-Unis durant la crise irakienne. In F. Monneyron & M. Xiberras, *La France dans le regard des États-Unis*. Perpignan: Presses universitaires de Perpignan.

Benmakhlouf, J. (2014). *La relation franco-américaine à l'épreuve de la question irakienne: la contestation d'un modèle occidental alternatif*, Université du Droit et de la Santé-Lille II.

LES ÉTATS-UNIS : UN ALLIE PAS TOUJOURS ALIGNE SUR LES INTERETS DE LA FRANCE

LE PROJET DE TRUMP : UNE NOUVELLE DOCTRINE QUI REMET EN CAUSE LES RELATIONS TRANSATLANTIQUES D'APRES 1945

L'arrivée de Donald Trump au pouvoir en 2016 avec sa ligne ***America First*** aura définitivement acté la fin d'un ordre multilatéral post-1945.

La fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945 marque le déclin des puissances coloniales européennes du Royaume-Uni et de la France et l'émergence de deux nouvelles superpuissances : les États-Unis d'Amérique et l'URSS. Les États-Unis d'Amérique, sortis renforcés économiquement et militairement, vont façonner un système international favorable à leurs intérêts. Durant la Deuxième Guerre mondiale, **les États-Unis ont pratiquement doublé leur PIB¹⁸ et leur économie représentait presque 50 % du PIB mondial en 1945.** Cette supériorité économique leur permet de promouvoir une idéologie libérale rythmée par une promotion du capitalisme, de la démocratie et du libre-échange en opposition à une menace communiste et son modèle socialiste incarnée par l'URSS. Cette rivalité et le leitmotiv qui conditionne les intérêts américains dans le monde de la guerre froide, à travers la doctrine mise en œuvre par Harry Truman. Celle-ci repose sur deux piliers : **endiguer l'expansion de la politique de l'URSS** (containment) et **aider l'Europe à se reconstruire car la misère est synonyme de communisme.** Cette doctrine Truman donnera naissance à la *domino theory* (la théorie des dominos). C'est la théorie selon laquelle, si un pays devient communiste, alors il contaminera tout son étranger proche.

¹⁸ Graz, J.-C. (1999). L'ordre international issu de la seconde guerre mondiale. Aux sources de l'OMC : La Charte de La Havane 1941-1950 (p. 17-38). Librairie Droz.

D'où la nécessité de contenir la menace rouge pour éviter qu'elle ne se propage¹⁹.



Source : PBS²⁰

De ce fait, Washington va œuvrer pour que les organisations internationales deviennent des outils de domination américaine. **L'Organisation des Nations unies, fondée en 1945 et dont le siège est à New York, devient le symbole de l'influence américaine.** Idem pour le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dont l'objectif est de stabiliser l'économie mondiale. Ces organisations font la promotion du dollar comme monnaie de référence, conditionnent les prêts en imposant des politiques économiques libérales (privatisations, réduction des dépenses sociales) aux pays bénéficiaires, souvent alignées sur les intérêts des entreprises américaines.

L'Organisation du traité de l'Atlantique nord fondée en 1949, est certes une alliance contre l'URSS, mais elle permet de maintenir une présence militaire américaine en Europe. Pareillement pour le plan Marshall initié en 1947, l'objectif affiché est de reconstruire l'Europe ainsi que de contenir le

¹⁹ Truman Doctrine (1947). (2022). National Archives.

²⁰ The domino theory. (2017). [Vidéo].

communisme, mais au prix d'une influence américaine sur le Vieux Continent. C'est la célèbre **doctrine Truman**, qui prônait un soutien américain à toutes les démocraties menacées par des forces autoritaires²¹. En réalité, le plan Marshall n'était pas une aide sans contrepartie. Les pays bénéficiaires avaient pour obligation d'ouvrir leurs marchés aux produits américains et d'adopter des politiques économiques libérales. **En France, un exemple est celui du cinéma français et des accords franco-américains Blum-Byrnes de 1946. En échange d'un effacement d'une partie de la dette française (2,8 milliards environ) et d'un nouveau prêt, Paris accepte un quota fixe de films américains par an projetés dans les salles françaises, à savoir, 4 productions françaises, pour 9 américaines, importées sans droit de douane**²².

Même logique derrière l'OTAN et l'implantation de bases militaires américaines en Europe. Elles traduisent en réalité une ambition de contrôle stratégique et de gestion de la sécurité de l'Europe en contrepartie d'achat de matériel militaire étatsunien, permettant de faire fonctionner le complexe militaro-industriel. En 2025, **les membres européens de l'OTAN dépendaient des États-Unis d'Amérique pour 64 % de leurs importations d'armes**²³.

Ainsi, **l'arrivée au pouvoir de Donald Trump et de sa logique *America First* incarne une rupture avec cette stratégie américaine initiée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale**. En effet, *America First* suppose que les crédits budgétaires américains soient tournés vers les Américains et leurs intérêts d'abord. Assurer la défense européenne n'est plus rentable pour les Américains du point de vue de Donald Trump. C'est pourquoi Donald Trump exige désormais que les pays européens financent eux-mêmes leur propre défense militaire. **Néanmoins, précisons que ce changement de stratégie avait été initié dès 2011 avec le pivot asiatique de Barack Obama**,

²¹ *Milestones in the History of U.S. Foreign Relations - Office of the Historian*. (2026).

²² Le Naour, J-Y. (2025). Qu'est-ce que les accords franco-américain Blum-Byrnes qui menacent le cinéma français d'après-guerre ?. *Historia*.

²³ Le Grand Continent. (2025). Les membres européens de l'OTAN dépendent des États-Unis pour 64 % de leurs importations d'armes | Le Grand Continent.

traduisant un souhait de vouloir désengager les Etats-Unis d'Amérique du continent européen et du Moyen-Orient pour contenir l'influence chinoise en Asie.

Par conséquent, **Donald Trump incarne plutôt une rupture sur la forme que sur le fond dans la mesure où le 47^{ème} président américain assume une force brute sans concession**. Il s'agit d'un unilatéralisme américain dénué de politesse qui marque la fin du multilatéralisme, comme nous l'illustrent les faits suivants.

D'abord, **l'administration Trump assume une rupture en prônant un réarmement moral de la nation américaine pour endiguer le politiquement correct et le wokisme**. C'est une guerre des valeurs qui prône un retour à la tradition. Ce changement de paradigme fut illustré lors du discours de JD Vance à la conférence de sécurité de Munich en 2025. Le vice-président américain brosse un tableau des différences entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe en termes de liberté d'expression et de valeurs.

"But while the Trump administration is very concerned with European security and believes that we can come to a reasonable settlement between Russia and Ukraine, and we also believe that it's important in the coming years for Europe to step up in a big way to provide for its own defense, the threat that I worry the most about vis-à-vis Europe is not Russia, it's not China, it's not any other external actor. And what I worry about is the threat from within, the retreat of Europe from some of its most fundamental values— values shared with the United States of America."

"I look to Brussels, where EU commissars warn citizens that they intend to shut down social media during times of civil unrest the moment they spot what they've judged to be, quote, "hateful content"²⁴."

²⁴ MSC. (2025). Munich Security Conference 2025 Speech by JD Vance and Selected Reactions.

Au-delà du réarmement moral, **l'administration Trump prône un réarmement économique avec pour objectif du retour du « *Golden Age of America* »**. Pour mener à bien son objectif, il rompt avec le consensus de Washington par une véritable mise à mort du multilatéralisme économique. En effet, avant le retour de Donald Trump, l'organisation économique mondiale était gérée de manière multilatérale par le biais d'organisations internationales telles que l'OMC ou le FMI. Or, Trump rompt avec cette approche dans la mesure où l'économie devient de façon affirmée une arme au service des intérêts nationaux des Etats-Unis d'Amérique. Cette approche plus unilatérale et transactionnelle est illustrée par la politique des droits de douane (*Liberation day*) et la facilité avec laquelle, il est prêt à déclencher des guerres commerciales pour faire plier ses adversaires et ses partenaires. Par conséquent, Trump a explicitement subordonné les relations économiques à la souveraineté nationale.

Une logique similaire de subordination de la diplomatie aux intérêts américains purs rythme sa logique de politique étrangère. Déjà sur la forme, Donald Trump préfère confier sa politique étrangère à ses émissaires Jared Kushner et Steve Witkoff. Ces derniers représentent notamment les Etats-Unis d'Amérique lors des négociations avec le régime des Mollahs en Iran. **Le nombre de postes d'ambassadeurs vacants, illustre cette nouvelle approche de la diplomatie qui se fonde sur la loyauté plutôt que l'expertise du corps diplomatique.** Selon le *Wall Street Journal*, **115 postes d'ambassadeur sur un total de 195 sont vacants en mai 2026**²⁵.

Sur le fond, **la diplomatie américaine a également muté d'une logique multilatérale à une logique de la « paix par la force » avec une administration Trump qui n'hésite pas à déclarer des guerres comme lors de l'opération *Epic Fury* en Iran.** En février 2026 une coalition israélo-américaine décide unilatéralement et sans concertation avec leurs principaux alliés ou l'ONU de mener une campagne de bombardement

²⁵ Gramer, R. (2026). Trump Still Hasn't Appointed More Than 100 Ambassadors, Some to Key Allies. The Wall Street Journal. <https://www.wsj.com/politics/policy/u-s-ambassadors-are-missing-in-action-under-trump-2984120b>

contre le régime des mollahs. Dès le départ les objectifs de guerre sont opaques : renverser le régime des mollahs ? éliminer les têtes du régime ? mettre fin au programme nucléaire iranien ? permettre le soulèvement de la population iranienne ? Détruire leur capacité balistique ? Quoi qu'il en soit, la guerre s'est terminée par une forme de statu quo avec la signature électronique d'un accord cadre le jour de l'anniversaire de Donald Trump, le 14 juin 2026. Cela afin de permettre aux deux camps de sortir la tête haute et de mettre un terme à un conflit perturbant l'économie mondiale avec le blocage du détroit d'Ormuz. Un autre exemple d'opération militaire unilatérale est **la décision de Donald Trump de kidnapper un président étranger comme Nicolas Maduro au Venezuela lors de l'opération *Absolute Resolve* le 3 janvier 2026.**

Ce changement de paradigme trumpiste a été théorisé et annoncé dans le ***National Strategy Document*** de 2025²⁶ :

1. Une approche réduite de l'intérêt national
2. La paix par la force
3. Privilégier le non-interventionnisme
4. Un réalisme flexible
5. La primauté des Nations
6. Souveraineté et respect
7. Un équilibre des pouvoirs
8. Une politique américaine favorable aux travailleurs
9. Une exigence que les États-Unis soient traités équitablement par les autres pays
10. Une prospérité et une sécurité des États-Unis qui dépend du développement et de la promotion de la compétence et du mérite.

En conséquence, **avec le retour de Donald Trump, deux approches du monde se font face.** Une approche américaine qui cherche à se détacher du multilatéralisme au profit d'une logique axée autour de la primauté des

²⁶ The White House. (2025). National Security Strategy of the United States of America. <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf>

intérêts nationaux et une 2nd révolution conservatrice. Puis, une approche européenne et française qui s'accroche à la promotion du multilatéralisme et a une lecture progressiste de la société. Seulement, **une lecture similaire du monde et de la société partagée avec Donald Trump suffirait-il pour effacer nos divergences ?**

L'exemple récent de Georgia Meloni, qui, si elle n'incarne pas la même offre politique que Donald Trump demeure sur le même segment politique, montre **qu'une vision conservatrice commune du monde ne suffit pas à surmonter toutes les divergences stratégiques, dès lors qu'elles s'imposent comme tel**. En effet, la présidente du Conseil italien a longtemps été l'interlocutrice privilégiée de Donald Trump au sein de l'Union européenne. C'est pourquoi, elle a été invitée à la cérémonie d'investiture de Trump en janvier 2025. Et pour cause, les deux dirigeants partagent de nombreux constats économiques et sociétaux et surtout disposait d'intérêts réciproques sur le plan international. Pour Trump, Meloni permettait d'avoir une interlocutrice privilégiée en Europe lui permettant soit de diviser le camp européen mais aussi d'avoir une porte d'entrée « simplifiée » pour négocier sur certains dossiers comme l'Ukraine. De même, pour Meloni, sa relation privilégiée avec la superpuissance permettait à l'Italie de revenir dans le jeu international et de retrouver une influence perdue.

Or, lors du dernier G7, les deux dirigeants ont affiché publiquement leurs divergences sur le dossier iranien. Rome refuse de prêter à Washington ses bases militaires pour bombarder l'Iran. La réponse de Donald Trump a été surtout sur le plan personnel indiquant la présidente du Conseil italien souhaitait « prendre une photo » avec lui à tout prix... allant jusqu'à déclencher une crise diplomatique entre les deux parties. **Cette mini-crise démontre – s'il fallait le démontrer – ainsi qu'une vision partagée du monde ne garantit en rien une relation privilégiée dès lors que les intérêts sont antagonistes**. De plus, cette fâcherie italo-américaine va à l'encontre d'une idée véhiculée par le président de la République selon laquelle l'Amérique trumpiste serait le fer de lance d'une internationale

réactionnaire. Or, le trumpisme paraît ici relever davantage d'un conservatisme nationaliste plutôt qu'internationaliste.

DES INTERETS FRANCO-AMERICAINS DIVERGENTS

Les Etats-Unis d'Amérique et la France sont deux pays unis en façade, mais leur relation est marquée par une constante rivalité. En effet, l'alliance franco-américaine est historique, elle remonte à la guerre d'indépendance, mais elle est également rythmée par des intérêts divergents. Des tensions récurrentes sont liées à des visions stratégiques, économiques et culturelles parfois divergentes.

Pour ce qui est des tensions stratégiques, nous avons déjà grandement abordé la divergence franco-américaine en 2003 lors de la guerre d'Irak, mais bien d'autres exemples existent. Nous pouvons remonter à la crise de Suez en 1956, lorsque les États-Unis d'Amérique ont désavoué l'opération militaire franco-britannique en Egypte en réaction à la nationalisation du canal de Suez par le président égyptien Nasser. Aujourd'hui c'est l'attitude à adopter vis-à-vis du régime des mollahs en Iran qui diverge : la France privilégie la négociation et les sanctions tandis que l'Amérique de Trump prône la solution militaire.

La rivalité franco-américaine dans le domaine économique est sérieuse, si nous nous en référons au constat du président de la République François Mitterrand :

« La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort apparemment. Oui, ils sont très durs les Américains, ils sont voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde. C'est une guerre inconnue, une guerre permanente, sans mort apparemment et pourtant une guerre à mort²⁷. ».

²⁷ Verner, R. (2015). Les hommes d'Etat français sans illusion à l'égard de l'allié américain. Slate.fr.

Si nous avons abordé de nombreux exemples géopolitiques, sur le terrain économique, **les exemples de rivalités économiques sont nombreux avec des conflits récurrents sur les aides publiques apportées aux entreprises des deux pays**, comme l'*Inflation Reduction Act* de Joe Biden. Le dispositif permet la mise en place de subventions à la production, une obligation d'acheter américain et des allègements fiscaux au détriment de la compétitivité de l'économie européenne, avec un risque que les industriels européens pourraient délocaliser leurs usines sur le sol américain²⁸.

A l'inverse, l'administration Trump fustige la France d'œuvrer pour **une régulation des GAFAM avec notamment une fiscalité sur les services numériques (TSN) de 2019 qui taxe de 3 % le chiffre d'affaires des plateformes de services numériques**. Washington juge que cette taxe met en péril la compétitivité de ses entreprises américaines face au géant chinois²⁹. Donald Trump menace par ailleurs régulièrement Emmanuel Macron de vouloir imposer des droits de douanes sur les vins et spiritueux français si cette taxe GAFAM n'est pas retirée.

Les deux pays ont aussi des liens économiques et commerciaux denses. **En 2024, les échanges commerciaux de biens ont franchi à nouveau le seuil historique des 100 milliards d'euros (+4,1% par rapport à 2023)**³⁰. Cette dynamique positive est principalement portée par **le succès des exportations françaises dans des secteurs clés tels que l'aéronautique, la chimie, la construction navale et les cosmétiques, tandis que les importations françaises de gaz naturel américain affichent une baisse en valeur**.

- La France, en situation de déficit commercial chronique vis-à-vis des Etats-Unis, a réduit son déficit **grâce à la hausse de ses exportations**,

²⁸ Vie Publique. (2023). Loi américaine de réduction de l'inflation (IRA) : les inquiétudes européennes.

²⁹ Talbot, J. (2026). Taxe Gafam : le Conseil constitutionnel consacre un régime fiscal spécifique pour les plateformes numériques. The Conversation.

³⁰ Direction Générale du Trésor, « France et États-Unis : les échanges commerciaux rebondissent en 2024, portés principalement par les exportations françaises », Ministère de l'Economie et des Finances, DG Trésor, mai 2025.

passant de 13,4 milliards d'euros en 2022 à 4,1 milliards d'euros en 2024.

- A noter que **si la balance commerciale de la France vers les Etats-Unis est déficitaire, ce n'est pas le cas de l'Union européenne qui reste excédentaire portée par les excédents commerciaux allemands et italiens.** C'est pourquoi la politique commerciale agressive trumpienne est d'autant plus fragilisante pour la France.
- Les **Etats-Unis restent le deuxième client de la France et le 3^e fournisseur.**
- La **majorité des échanges commerciaux se font entre quelques régions** : Texas, Kentucky, État de New York et New Jersey côté Etats-Unis et Ile-de-France, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes qui regroupent plus de la moitié des échanges avec les Etats-Unis côté France.

Au-delà des flux de marchandises, l'investissement direct étranger (IDE) constitue le véritable socle de cette alliance : **les États-Unis s'imposent comme le premier investisseur étranger en France en termes de stock, générant plus de 504 000 emplois sur le territoire, tandis que les entreprises françaises soutiennent plus de 220 000 emplois outre-Atlantique**, en particulier dans le secteur manufacturier. Fortement ancré dans la modernité, ce partenariat est un moteur majeur de l'innovation, les firmes américaines étant les premières dépensières étrangères en R&D dans l'Hexagone, une attractivité technologique confirmée par la forte perception positive des investisseurs et le dynamisme des 11 communautés French Tech actives aux États-Unis.

Si cette coopération économique est utile à de nombreux secteurs, d'autres se font également concurrence. **Les deux pays sont parmi les 5 premiers exportateurs d'armes au monde**³¹. La France mise sur son autonomie stratégique, tandis que les États-Unis d'Amérique dominent le marché grâce

³¹ Palacin, H. (2026). Défense : quels pays européens importent et exportent le plus d'armes ; ? *Touteurope.eu*.

à leur supériorité technologique, logistique et leur aura de première puissance mondiale. Naturellement une rivalité se traduit sur le terrain comme nous l'a illustré la crise des sous-marins australiens de 2021. L'Australie a décidé de rompre son contrat français d'achat de 12 sous-marins diesel au profit d'un partenariat AUKUS et d'achats de sous-marins nucléaires américains, ce qui a conduit à une crise diplomatique majeure. Ce cas australien est un exemple concret d'une rivalité entre deux entreprises d'armements : Naval Group et ses sous-marins « Barracuda » et General Dynamics avec ses sous-marins « Virginia ».

La rivalité franco-américaine est aussi perceptible dans **le domaine aérospatial avec la France via Arianespace ainsi que le Centre national d'études spatiales et les États-Unis avec SpaceX, Blue Origin, United Launch Alliance qui se disputent le marché des lanceurs spatiaux et des satellites**. De plus, nous pouvons mentionner la concurrence dans l'aéronautique avec la rivalité qui dure depuis 50 ans entre Airbus et l'américain Boeing. D'autant plus que sur ce point, la bataille est gagnée par les Français puisque près de 20% des exportations françaises vers les Etats-Unis sont issues de ce secteur, soit 9,1 milliards d'euros en 2024³².

Enfin, nous pouvons également citer **la concurrence numérique**. Dans un souci de protéger leur industrie de l'IA, en juin 2026, Washington a coupé l'accès aux modèles Fable 5 et Mythos 5 d'Anthropic aux ressortissants étrangers. Cette décision du gouvernement américain est une première historique, qu'une telle mesure frappe l'accès à un grand modèle de langage utilisé dans le monde. L'exécutif justifie cette décision par une crainte d'accès des Chinois aux capacités de Mythos qui pourrait se retourner contre la sécurité nationale américaine. En France, cette décision d'interdire un logiciel d'IA à l'exportation a relancé le débat, souvent ignoré, de la souveraineté numérique. Bruno Retailleau (ancien ministre de l'Intérieur et président des Républicains) a appelé à réarmer la puissance technologique

³² Direction Générale du Trésor, « France et États-Unis : les échanges commerciaux rebondissent en 2024, portés principalement par les exportations françaises », Ministère de l'Economie et des Finances, DG Trésor, mai 2025.

française en faisant la promotion de Mistral, OVHcloud, Scaleway ou ChapsVision³³.

La concurrence dans le domaine de l'agriculture est un autre exemple de rivalité entre les deux pays. Ils ont en commun de faire partie des 10 principaux pays exportateurs de produits agricoles dans le monde, mais leur modèle est différent. Le modèle américain du secteur de l'agro-business est l'incarnation du modèle capitaliste américain : technicisée, productive et exportatrice. A l'inverse le modèle agricole français s'inscrit dans la lignée des exploitations familiales et mise sur une agriculture durable de qualité, même si cela est à nuancer puisque nous observons depuis une vingtaine d'années un regroupement progressif des exploitations agricoles. Pour concurrencer l'agriculture européenne (et donc française), **Donald Trump a plafonné à 15 % les droits de douane sur l'importation de produits agricoles européens, en retour l'Europe n'impose aucun droit de douane**³⁴...

Washington mène également une politique agressive à l'encontre de l'UE dans le **domaine de l'acier et de l'aluminium. Les produits en acier et en aluminium exportés de l'UE vers les États-Unis d'Amérique sont taxés à hauteur de 25% pour l'acier et de 10% pour l'aluminium**³⁵. Les droits de douane et les subventions accordés dans le cadre de l'*Inflation Reduction Act* auront par exemple poussé l'entreprise Stellantis à investir 3,2 milliards d'euros dans une entreprise de production de batterie dans l'Indiana. Ainsi, cet exemple de Stellantis illustre que les mesures protectionnistes américaines ont un impact concret sur l'industrie française et européenne³⁶.

Puis, sous couvert de lutte contre la corruption, les Américains affaiblissent certaines entreprises stratégiques pour mieux se positionner sur les

³³ Nachez, S. (2026). Les États-Unis coupent l'accès aux modèles Fable 5 et Mythos 5 d'Anthropic : un précédent pour la souveraineté. *ActuIA*.

³⁴ Truffy, V. (2026). De Strasbourg à Washington, l'accord UE-États-Unis qui expose l'agriculture et l'industrie européennes. *La Tribune*.

³⁵ Mesures américaines sur l'acier et l'aluminium : réactions de l'UE. (2024). Le Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

³⁶ Zonebourse. (2023). Stellantis et Samsung SDI vont investir 3,2 milliards de dollars dans la deuxième usine de batteries de leur coentreprise dans l'Indiana.

marchés mondiaux. **Plusieurs entreprises françaises se sont retrouvées dans le collimateur de la justice américaine pour des affaires de corruption ou de contournement d'embargo : Alcatel, Alstom, Technip, Total, la Société Générale, BNP Paribas etc...**

En effet, la concurrence économique est tellement prise au sérieux par Washington que, pour s'assurer de sa suprématie, **l'Oncle Sam a fait de l'intelligence économique une priorité nationale afin d'assurer sa puissance**. En effet, depuis la fin de la guerre froide, les enjeux de territoire ont laissé place à des enjeux de conquête de marchés. La guerre militaire a muté en guerre économique³⁷. En 2023, Le Millénaire avait publié le rapport [*Le Foreign Corrupt Practices Act \(FCPA\) : une menace constante contre nos intérêts*](#) qui traitait, comme son nom l'indique, du *Foreign Corrupt Practices Act*. Il s'agit d'une loi américaine dont l'objectif est de lutter contre la corruption internationale. Sa particularité réside dans sa nature extraterritoriale, c'est-à-dire, toute entreprise américaine ou étrangère tombant sous le coup de cette loi risque de lourdes sanctions, un procès aux États-Unis et un impact négatif sur sa réputation considérable. Le FCPA s'avère être une redoutable arme au profit des intérêts de Washington, qui se livre à une véritable guerre économique vis-à-vis des entreprises européennes et asiatiques. Une multitude d'entreprises à travers le monde se sont retrouvées contraintes de payer des amendes considérables à la justice américaine pour avoir été accusées d'enfreindre le FCPA.

³⁷ Harbulot, C. (2021). Comment les Etats-Unis contribuent-ils à affaiblir l'économie française ?. EGE.

Les plus gros montants de pénalités infligées pour violations des sanctions internationales américaines et/ou de la législation anti-blanchiment

Entreprise	Pays (du siège social de la société de tête au moment des faits incriminés)	Montant global (OFAC, DoJ et/ou Fed et/ou État et comté de New York) des pénalités versées aux États-Unis (millions de dollars)	Année de la transaction
BNP Paribas	France	8 974	2014
HSBC	Royaume-Uni	1 931	2012
Commerzbank	Allemagne	1 452	2015
Crédit agricole	France	787	2015
Standard Chartered	Royaume-Uni	667	2012
ING	Pays-Bas	619	2012
Crédit suisse	Suisse	536	2009
ABN Amro/Royal Bank of Scotland	Pays-Bas	500	2010
Lloyds	Royaume-Uni	350	2009
Barclays	Royaume-Uni	298	2010
Deutsche Bank	Allemagne	258	2015
Schlumberger	France/États-Unis/Pays-Bas	233	2015
Clearstream	Luxembourg	152	2014
UBS	Suisse	100	2004
JP Morgan Chase	États-Unis	88	2011

Figure : **Les pénalités américaines infligées aux entreprises européennes**
(Source : Sénat)³⁸

Outre, la concurrence économique, nous pouvons citer, la France et les Etats-Unis d'Amérique qui se livrent dans une compétition des modèles qui s'illustre par **la diplomatie linguistique et la promotion du français face à l'anglais, notamment dans les institutions internationales.**

En résumé, la relation franco-américaine est complexe : elle a évolué depuis 250 ans entre amour et haine entre deux pays qui se contemplent dans un mélange d'admiration et de méfiance.

³⁸ Cinq plans pour reconstruire la souveraineté Economique. (2022, 6 juillet), Senat.

AVEC DONALD TRUMP LA RUPTURE EST ASSUMEE

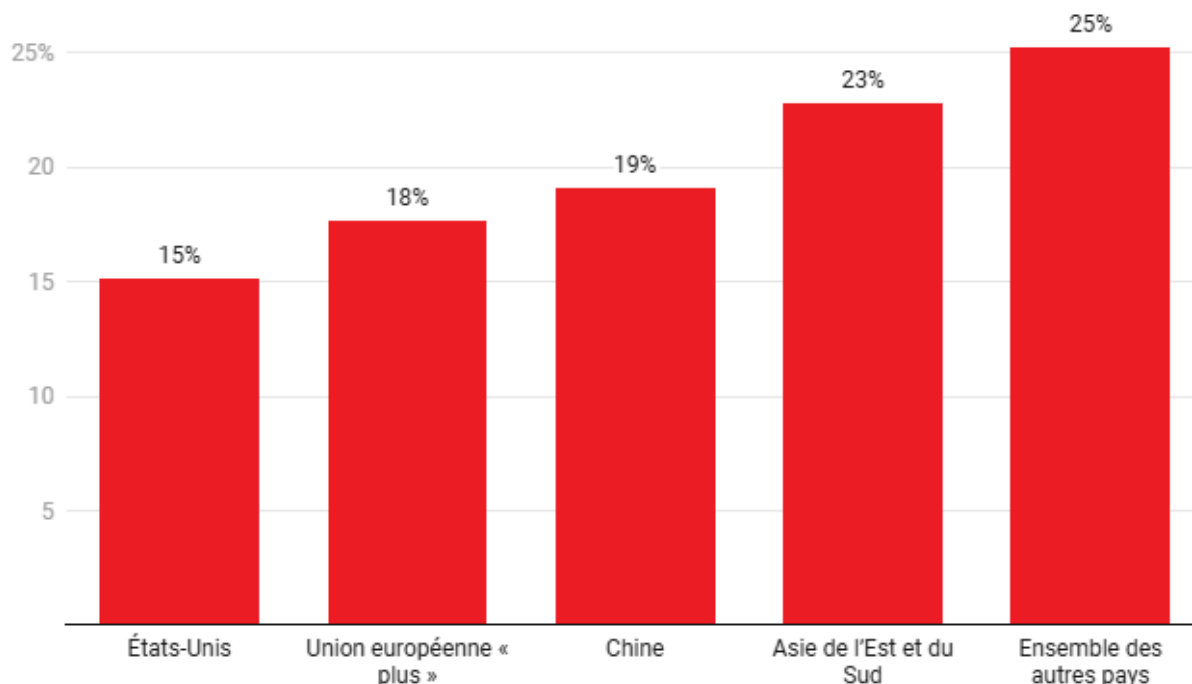
En arrivant au pouvoir en 2016, Donald Trump nous rappelle qu'avec les Etats-Unis d'Amérique seul le rapport de force prime. Avec l'arrivée au pouvoir du magnat de l'immobilier, c'est le divorce assumé. Pour illustrer la situation, nous pourrions citer l'adage du général de Gaulle : « *les Etats n'ont pas d'amis mais que des intérêts* » mais aussi la célèbre phrase du diplomate américain Henry Kissinger : « *Être un ennemi des États-Unis est dangereux, mais être un ami est fatal* ». Cette réalité nous amène à nous demander la raison de cette rupture assumée et voulue par Donald Trump.

La raison est simple et elle relève d'une dynamique historique étant celle du déclin de la puissance économique américaine depuis la crise économique de 2008. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, **l'économie américaine représentait 50% du PIB mondial. Or, en 2023, le PIB des États-Unis ne représente plus que 15 % du PIB mondial.** En effet, depuis le début des années 2000, d'autres puissances économiques ont émergé, notamment en Asie, qui viennent concurrencer les Etats-Unis d'Amérique. **La Chine est l'exemple le plus marquant : de 4 % en 2004, la part de la Chine dans le PIB mondial en valeur a grimpé à 19 % en 2021³⁹.** L'illustration ci-dessous nous montre comment se répartit la production économique mondiale en 2023.

³⁹ Vicard, V. (2026). Un nouveau choc chinois arrive mais pas celui qu'on attend. *Alternatives Economiques*.

Répartition de l'économie mondiale en cinq grands blocs en 2023 (%)

Le poids de chaque bloc est égal à la part de son PIB dans le PIB mondial.



Les États-Unis incluent Porto Rico. L'Union européenne « plus » regroupe les 27 pays membres et 6 autres pays (Royaume-Uni, Islande, Norvège, Suisse, Andorre et San Marino). La Chine inclut Hong Kong et Macao. L'Asie de l'Est et du Sud regroupe l'Inde, le Japon, l'Indonésie, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et 9 pays émergents. L'ensemble des autres pays regroupe la Russie, l'Afrique subsaharienne, le Maghreb, le Moyen-Orient, l'Amérique latine, le Canada et quelques autres pays.

Source: Fonds monétaire international • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Figure : **Le poids des grandes puissances économiques dans le PIB mondial** (Source : L'Actualité)⁴⁰

Ce déclin économique a poussé **Donald Trump à s'adapter à la nouvelle réalité d'un monde multipolaire où des puissances émergentes viennent concurrencer la suprématie économique américaine.** Face à cette nouvelle réalité, l'Europe incarne un boulet tant sur le plan idéologique qu'économique.

Sur le plan idéologique, **Trump a compris que le multilatéralisme est mort et que dans un monde multipolaire le rapport de force prime et que ce**

⁴⁰ Fortin, P. (2025). *Les États-Unis ne tiennent plus le gros bout du bâton*. L'actualité.

rapport de force est le mieux incarné par l'Etat-nation. En ce sens, Trump rejette une Europe qui s'accroche au droit international et a un multilatéralisme qu'il juge néfaste pour les intérêts américains. Lors de son allocution à Munich en 2025, JD Vance a redéfini, a explicité cette rupture idéologique en redéfinissant les valeurs « occidentales ».

Pour l'administration Trump, les valeurs libérales ne suffisent plus à garantir les liens transatlantiques. Au contraire, la relation sera transactionnelle et Marco Rubio a confirmé cette évolution lors du Conseil de sécurité de 2026. Ce dernier a expliqué que la politique étrangère sera fondée sur le principe du « donnant-donnant ». Ce qui explique pourquoi les Etats-Unis d'Amérique se détournent du multilatéralisme, c'est-à-dire des programmes d'aide internationale ou d'une politique active au sein des organisations internationales telles que les Nations unies⁴¹. C'est également ce qu'affirme Renaud Girard dans la Revue des deux Mondes :

« Il est dès lors clair qu'avec Trump l'Amérique renonce à deux axes centraux de sa politique extérieure tels que les avaient dessinés Roosevelt et Truman : le leadership sur l'Occident et le parrainage d'un ordre international libéral fondé sur le multilatéralisme⁴². ».

Ce nouveau principe « donnant-donnant » de la politique américaine est le plus flagrant dans la stratégie économique. L'administration Trump perçoit l'Europe comme un boulet économique dans la mesure où Washington paye pour la sécurité de l'Europe à travers l'OTAN. Dans cette affirmation, il est nécessaire de distinguer les frais de fonctionnement et les dépenses de défense. Pour les frais de fonctionnement de l'OTAN (bureaux, personnel, etc.), en 2026, la part des États-Unis d'Amérique dans ces coûts s'élève à 14,9 %, soit le même pourcentage que l'Allemagne. Toutefois, **les États-Unis d'Amérique sont le plus grand contributeur aux dépenses de défense en valeur absolue au sein de l'OTAN avec 980 milliards de dollars**

⁴¹ Maloney, K. (2026). Trump's Cabinet dramatically changed American foreign policy while the president made noise – a scholar of presidential rhetoric explains. *The Conversation*.

⁴² Girard, R. (2025). La politique étrangère du président Donald Trump. *Revue des deux Mondes*, Avril(3), 120-127.

consacrés à la défense en 2025. Par ailleurs, le deuxième plus gros contributeur était le Royaume-Uni, avec 90,5 milliards de dollars⁴³. Trump fustige aussi une relation commerciale avec l'UE qu'il juge déficitaire pour son pays. En effet, **en 2024 le déficit commercial avec l'UE était de 49,5 milliards d'euros pour les États-Unis d'Amérique,** comme nous l'avons mentionné précédemment⁴⁴.

Néanmoins, nous pouvons soulever un paradoxe dans la stratégie internationale trumpiste. D'un côté, **il impose une diplomatie transactionnelle et de l'autre le 47^{ème} président américain s'attend à une loyauté sans faille de la part des Européens.** À titre d'exemple, Trump en veut aux pays européens de ne pas le suivre dans sa guerre en Iran démarrée en février 2026 avec l'opération *Epic Fury*.

Par conséquent, **Trump adopte une stratégie de rupture dans les domaines qui sont néfastes pour les intérêts américains (organisations internationales) et offensive là où les intérêts américains sont en jeu (droits de douane, etc.).** Sur ce dernier point, l'épisode du Groenland est marquant. Dans le rapport du Millénaire « [Pourquoi Donald Trump veut récupérer le Groenland ?](#) » nous expliquions que la nature offensive de Trump dans le dossier groenlandais s'explique par une dimension non négociable d'intérêts américains qui sont en jeu. Pour Washington, le Groenland est vital pour des raisons de positionnement stratégique, de routes maritimes, de défense et d'extractions de matières premières.

En réalité, **la politique étrangère de Donald Trump vis-à-vis de l'Europe est une nouvelle expression d'un exceptionnalisme américain qui s'exprime à travers le nationalisme plutôt que le multilatéralisme.** Comme l'explique le chercheur américain John Mearsheimer, la Nation est toujours au XXI^{ème} siècle l'idéologie politique la plus puissante :

⁴³ Asl, N. (2026). *How much does the US contribute to NATO ?*

⁴⁴ Palacin, H. (2026). *Quelle est la balance commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis ?*. Vie Publique.

"I believe that nationalism is the most powerful political ideology in the world. I believe it is no accident that the world is populated with nation-states. I think the United States is a thoroughly nationalist country. When you hear Americans talk about American exceptionalism, American exceptionalism is American nationalism at play"⁴⁵.

Ainsi, l'administration Trump cherche à se détacher d'un continent qu'ils méprisent idéologiquement, sur fond d'un exceptionnalisme américain. **L'exceptionnalisme américain, c'est une conception que les États-Unis ont d'eux-mêmes, qui les distingue des États-nations européens**⁴⁶. En d'autres termes, l'attitude de Donald Trump à l'égard des Européens est novatrice dans la forme, par sa brutalité, mais le fond reste bien américain, c'est celui du Nouveau Monde qui se définit par rapport au Vieux Continent.

⁴⁵ McMaken, R. (2024). *How the World Embraced Nationalism, and Why It's Not Going Away Soon*. Mises Institute.

⁴⁶ Yale University Press. (2025, 24 octobre). *A Brief History of American Exceptionalism*.

LE TRUMPISME EST-IL UNE PARENTHÈSE OU UN NOUVEAU PARADIGME ?

Répondre à la question d'un divorce sur fond de divergences stratégiques profondes, revient à répondre dans un premier temps à la question « **est-ce que le trumpisme, dans sa forme brutale et exacerbée, est une parenthèse ou un nouveau paradigme de la politique étrangère américaine ?** ».

Nous formulons ici **que ce ne sera pas une parenthèse, mais bel et bien un nouveau paradigme**. Plusieurs arguments indiquent en effet cela.

Argument n°1 : **Joe Biden n'a pas effacé l'héritage de Trump 1**

L'administration Biden est peut-être le meilleur exemple démontrant que le trumpisme ne sera pas une parenthèse. Certes, Joe Biden a cherché à se distinguer sur de nombreux points de la présidence Trump (communication, projet sociétal, écologie, diplomatie). Toutefois, sur le fond, **Joe Biden a conservé la quasi-totalité des tarifs douaniers imposés par Trump sur la Chine, a durci les règles du Buy American Act** (faisant passer le contenu américain requis pour les marchés publics à 75 % d'ici 2029) et **a voté l'IRA** (*Inflation Reduction Act*), une loi de subvention massive aux accents protectionnistes dont nous avons parlé précédemment. C'est également en 2024, que Joe Biden a validé le prolongement de 2 ans de la section 702 du Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA). Autorisant ainsi, les agences de renseignement à collecter sans mandat des données de citoyens et d'entreprises hors du territoire américain.⁴⁷

⁴⁷ FISA section 702 : Les US prolongent son permis de surveillance de l'étranger. (2024). LeMondelInformatique. <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-fisa-section-702-les-us-prolongent-son-permis-de-surveillance-a-l-etranger-93552.html>

Seulement, il serait inexact de ne retenir que cet argument pour étayer notre thèse dans la mesure où **Joe Biden** a dû **composer avec la crise sanitaire pendant une moitié de mandat et doit composer avec un Congrès qui ne lui est pas totalement acquis**. Au Sénat, entre 2020-2022, les Républicains conservent la majorité et sont à égalité entre 2022-2024. A la Chambre des représentants, les Républicains disposent de la majorité à partir de 2022 après les *Midterms*, même si celle-ci est insuffisante pour bloquer le Président Biden. Toujours est-il que des arguments externes peuvent expliquer pourquoi Joe Biden n'a pas pu revenir sur tout le projet de Trump 1.

Argument n°2 : **Une combinaison entre le régime politique et le système électoral ne permet pas de démantèlement profond**

Les Etats-Unis sont un régime démocratique présidentiel, basé sur une séparation stricte des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire ainsi qu'une opposition fédérale et des États fédérés) et surtout marqué par le bipartisme entre les Républicains et les Démocrates. Or, dans un bipartisme aussi prononcé, revenir sur une politique ayant suscité l'adhésion d'une majorité de citoyens quelques années auparavant peut comporter un risque politique fort.

Le trumpisme a redéfini le centre de gravité de la politique commerciale des deux partis en créant une forme de consensus qui en réalité est présente au sein des électorats clés. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, le système électoral américain du collège électoral donne un poids important aux États industriels pivots du Midwest (Pennsylvanie, Michigan, Wisconsin). Or, ces États ont massivement souffert de la désindustrialisation liée aux accords de libre-échange des années 1990-2000. Désormais, aucun candidat à la Maison-Blanche ne peut se permettre de prôner une baisse des barrières douanières ou un retour à l'OMC s'il veut gagner ces États décisifs. La carte électorale américaine condamne l'Amérique à l'isolationnisme économique. Désormais, aucun candidat à la Maison-Blanche (qu'il soit républicain ou démocrate) ne peut contester le

récit de cette Amérique qui a beaucoup perdu avec la mondialisation d'autant plus que ce récit transcende les logiques ethnico-raciales aux Etats-Unis (les Latinos Américains ou les Noirs Américains ont tout autant perdu que les Blancs Américains dans ces régions). En somme, la carte électorale américaine consacre la doctrine « America First » pour les prochaines années.

Argument n°3 : L'émergence du concept de *Economic Security is National Security* ne relevant pas du domaine présidentiel

Moins connu du grand public européen, les Etats-Unis de Trump ont progressivement embrassé dans une nouvelle doctrine « ***Economic Security is National Security*** ». Cette doctrine dans les faits préexistait à Donald Trump mais elle est érigée désormais en véritable principe stratégique autour de **cyberattaques, espionnage industriel et commercial, attaques réputationnelles, prises de participation hostiles, extraterritorialité du droit, vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement**.

Or, cette doctrine s'est accompagnée d'une nouvelle conception des politiques publiques dans les champs économiques échappant désormais en partie au Président Américain. **Depuis la loi *Export Control Reform Act (ECRA)* de 2018, le Bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS), équivalent du ministère du Commerce dispose d'un mandat conféré par la loi pour identifier et bloquer l'exportation de technologies jugées « émergentes et fondatrices » (1)** A titre d'exemple, ce cadre légal a précisément permis d'interdire pendant plusieurs années la vente de puces avancées ou de machines de lithographie à la Chine⁴⁸.

De plus, Donald Trump a en effet profondément fait modifier l'appareil législatif américain en fusionnant dans la loi de programmation militaire de 2019 (NDDA 2019) les notions de sécurité nationale et de protection économique (2)⁴⁹. Désormais, **l'agence du CFIUS** (comité interministériel dirigé par le Trésor) **ne contrôle plus seulement les rachats d'entreprises américaines par des intérêts étrangers, mais également le contrôle des investissements étrangers aux États-Unis**. FIRRMA (Foreign Investment Risk Review Modernization Act) de 2018 **a étendu sa compétence aux investissements minoritaires non contrôlants dès lors qu'ils**

⁴⁸ RFI, Les États-Unis lèvent les restrictions sur les exportations de puces électroniques vers la Chine, 3 juillet 2025.

⁴⁹ FIUS Update: FIRRMA Enacted into Law, Covington, 13 août 2018.

touchent aux technologies critiques, aux **infrastructures vitales** ou aux **données sensibles des citoyens américains**.

Or, juridiquement, **l'ensemble de ces dispositifs ne relèvent pas du domaine du Président, mais de celui du Congrès comme l'indique le 1er Amendement**. Si les Démocrates veulent détricoter ce volet du trumpisme, il leur faudra une solide majorité au Congrès.

Argument n°4 : **Le piège de l'Administrative Procedure Act, une administration dont les orientations ne pourront être brutalement modifiées**

Ainsi, pour refermer une parenthèse trumpiste, un Président démocrate doit cumuler une victoire forte à la présidentielle et une majorité au Congrès. Or, malgré tout ça, rien n'indique qu'il ne pourra changer quoi que ce soit.

Toutes les agences fédérales citées précédemment (BIS, Trésor, Département de l'Énergie) sont soumises à **la loi sur la procédure administrative (APA)**. Lorsqu'une agence a défini qu'une technologie française ou européenne présente un « risque de fuite » vers un pays tiers (comme la Chine ou un pays de l'Union européenne), ce constat est inscrit dans les règlements fédéraux (*Federal Register*).

Concrètement, si un Président ordonnait brutalement par décret à une agence de lever ses restrictions sans une justification technique et factuelle extrêmement lourde, **la décision serait immédiatement attaquée en justice par le Congrès ou des syndicats industriels pour caractère « arbitraire et capricieux »** (*Arbitrary and Capricious Standard* de l'APA). La jurisprudence américaine paralyse les retours en arrière soudains de l'exécutif en matière réglementaire. *In fine*, cela revient aux censures des juges constitutionnels ou du Conseil d'État en France sur l'aspect répressif de certains projets du Gouvernement ou de parlementaires.

Argument n°5 : **Un consensus partagé entre les nouvelles élites intellectuelles et l'opinion publique autour d'un « consensus anti-Chine avec l'Europe comme variable d'ajustement »**

C'est peut-être l'argument le plus important, même s'il est le moins tangible. L'opinion publique américaine, les nouvelles élites intellectuelles au sein du parti Républicain, mais aussi d'une frange du parti Démocrate, sont acquis à l'idée que la Chine est l'adversaire du siècle. Comme nous l'avons abordé précédemment, c'est Barack Obama qui en 2011 a initié le pivot asiatique pour que la puissance américaine se concentre sur le fait de contenir la menace chinoise. Puis, Trump a été élu en 2016 sur l'argument de la Chine exploitant les Etats-Unis avec une politique commerciale déloyale. En 2020, Joe Biden s'est inscrit dans le prolongement d'une politique de compétition avec la Chine sous la perspective de l'opposition entre démocratie et autoritarisme (défense des droits de l'homme et condamnation des persécutions contre les Uyghur avec le *Uyghur Forced Labor Prevention Act*⁵⁰), en coordonnant la stratégie de compétition vis-à-vis de la Chine avec les alliés des États-Unis dans la région Est asiatique (Corée du Sud et Japon) et en redynamisant l'industrie nationale américaine (Infrastructure Investment and Jobs Act, the CHIPS and Science Act, and the Inflation Reduction Act⁵¹). Ainsi, pour dominer la Chine Washington estime que tous les moyens sont bons, y compris utiliser l'Europe comme variable d'ajustement.

C'est ce que l'on nomme la victoire culturelle. Tout comme les Premiers ministres britanniques travaillistes successifs n'ont jamais réellement remis en cause celle du Brexit, les présidents démocrates ne peuvent plus revenir sur une doctrine libre-échangiste sans être accusés de détruire des emplois américains dans la *Rust Belt* et de « faire perdre les Etats-Unis ».

⁵⁰ US Customs and Border Protection. Uyghur Forced Labor Prevention Act. <https://www.cbp.gov/trade/forced-labor/UFLPA>

⁵¹ Hass, R. (2025). How will the Biden administration's China policy be remembered ? Brookings. <https://www.brookings.edu/articles/how-will-the-biden-administrations-china-policy-be-remembered/>

UN REARMEMENT FRANÇAIS ET UNE DOCTRINE POLITIQUE INDEPENDANTE

LA FRANCE DEVRAIT DIVERSIFIER SES PARTENARIATS ET SES DEPENDANCES

Avant d'aborder la question de l'UE, nous allons aborder le cas de la France car aucune politique cohérente ne peut être menée au niveau européen si la France ne s'est pas dotée d'une stratégie et d'une vision au préalable. Ainsi, la France devrait construire sa stratégie de politique de puissance indépendante selon des objectifs de court terme (1-3 ans, décisions politiques disponibles dès maintenant), de moyen terme (4-10 ans, requiert des réformes structurelles) et de long terme (10 ans+, horizon de transformation systémique).

Sur le court terme, le constat est sans appel : la France a été trop dépendante des Etats-Unis d'Amérique depuis la mort du général de Gaulle en 1970 et il faut aujourd'hui sortir de cette dépendance. À titre d'exemple, **un rapport parlementaire consacré aux dépendances militaires de la France vis-à-vis de l'étranger montre à quel point l'Hexagone est dépendant de Washington**. Il est expliqué que les choix des décideurs de politiques publiques effectués pendant les années de « dividendes de la paix » ont fragilisé l'indépendance de la nation. Aujourd'hui, les États-Unis d'Amérique sont le pays envers lequel la France présente le plus fort taux de dépendance. D'abord la France est un membre clé de l'OTAN, ce qui impose un engagement militaire et politique avec les États-Unis d'Amérique dans le cadre de cette organisation. Puis, la France dépend des Etats-Unis d'Amérique pour l'achat d'armement. Le rapport souligne que cela est d'autant plus critique qu'elle s'accompagne de contraintes opérationnelles ou juridiques imposées par les États-Unis d'Amérique au pays acheteur. Cette stratégie de contrainte est un élément fréquemment utilisé pour

assurer le maintien d'une supériorité américaine sur le pays tiers. Nous précisons que la France n'est pas un cas isolé, le rapport met en lumière que l'Europe dans son ensemble se trouve dans la même situation. **Washington continue d'être le premier pays pourvoyeur d'armes pour l'Europe : 53 % des importations d'armes sur la période 2020-2024, contre 41 % sur la période 2015-2019⁵².**

Pour sortir de cette dépendance aux Etats-Unis d'Amérique, il est nécessaire pour la France d'adopter le principe d'intelligence économique de maîtrise et de diversification des dépendances. Nous sommes conscients qu'il est difficile pour la France d'être totalement souveraine et indépendante mais l'enjeu est d'avoir la capacité de choisir ses dépendances et surtout de les diversifier pour minimiser le risque du conditionnement de la souveraineté nationale par une puissance étrangère.

Une première piste serait la maîtrise des dépendances de la France. Il est donc essentiel d'identifier les secteurs clés où la France est vulnérable à des influences extérieures, notamment dans les domaines de l'énergie, de la technologie et de la défense. Cela permettra de prioriser les efforts de diversification et de hiérarchiser les secteurs prioritaires et non prioritaires. Un exemple de diversification dans le domaine des hydrocarbures serait de se fournir auprès de pays producteurs de pétroles issus d'une variété de régions et de régimes politiques. C'est adopté en quelque sorte la méthode transactionnelle de Donald Trump dans l'intérêt supérieur de la Nation, étant une indépendance énergétique. Parmi les pays producteurs de pétrole, nous pourrions nous fournir auprès de l'Arabie saoudite, de la Libye, de la Russie, du Mexique, du Qatar, du Venezuela ou du Kazakhstan. Dans l'absolu, la France pourrait réduire ses dépendances non seulement en diversifiant ses partenariats mais aussi en exploitant de nouveaux hydrocarbures en Guyane. En effet, les pays voisins du Brésil, du Suriname, de Guyana connaissent depuis quelques années un boom pétrolier avec

⁵² *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les dépendances militaires de la France vis-à-vis de l'étranger (M. François Cormier-Bouligeon et M. Aurélien Saintoul), n° 2617. (2026). 17e Législature - Assemblée Nationale.*

l'exploitation de plusieurs champs offshore, ce qui laisse penser que la Guyane pourrait également contenir des ressources en or noir. Toutefois, l'exploitation de nouveaux hydrocarbures est interdite en France depuis la loi Hulot de 2017. Par conséquent, l'enjeu est la diversification des partenaires. Établir des relations commerciales et diplomatiques avec une diversité d'États, en se concentrant autant sur les pays européens que sur d'autres régions émergentes. Cela peut réduire le risque de dépendance excessive à un seul partenaire, en l'occurrence dans notre cas les États-Unis.

La deuxième piste consiste à nouer des partenariats stratégiques dans les régions du monde où la France n'est pas attendue. La vente de frégates françaises à la Suède est un exemple de cette stratégie. La Suède, traditionnellement neutre et proche de l'OTAN, a choisi la France malgré la concurrence américaine (Lockheed Martin) et britannique (BAE Systems). Ce sont donc les frégates de Défense et d'Intervention de Naval Group qui vont être vendues à la Suède avec une livraison prévue en 2028. Dans l'hypothèse où le partenariat se déroule positivement, la Suède pourrait influencer ses voisins danois et norvégiens et permettre à la France de nouer des partenariats de Défense dans une région de l'Europe longtemps dominée par les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Un autre exemple est celui de nouer des partenariats en Amérique du Sud, une région du monde où la France est présente, avec la Guyanne mais encore trop peu exploitée. À l'ère des ingérences trumpistes en Amérique du Sud, la France pourrait incarner un partenaire commercial alternatif à Washington. Une autre région du monde où la France pourrait nouer des partenariats est en Afrique. Nous ne proposons pas ici de ressusciter la Françafrique mais de nouer des liens avec des pays avec qui la France ne dialogue traditionnellement pas. En mars 2026, l'Angola, un pays pourtant lusophone, a rendu le français obligatoire dès l'école primaire. Cela veut dire qu'un pays peuplé aujourd'hui de 39 millions d'habitants et qui, selon les estimations, est appelé à en compter 75 millions d'ici à 2050 généralise le français⁵³. Cela représente un partenaire potentiel de taille pour permettre à la France de

⁵³ Ferrier, R. (2026). L'Angola, pays lusophone, fait le pari du français obligatoire dès l'école primaire. *Le Figaro*.

renforcer ses alliances avec d'autres pays qui partagent des intérêts similaires. Outre le domaine de l'énergie et de l'armement, la France affiche une dépendance aux États-Unis dans les secteurs économiques suivants.

La France affiche une dépendance aux États-Unis dans le domaine des infrastructures numériques avec une dépendance en termes de logiciel et d'infrastructure numérique physique. Gmail, Outlook, Amazon, Netflix, Google, les exemples de dépendances aux outils numériques américains sont nombreux. Il est estimé, en 2025, que 70 % des données numériques françaises sont hébergées aux États-Unis⁵⁴. La dépendance est aussi importante pour les semi-conducteurs: les États-Unis occupent la première place pour la conception et la vente de produits finis avec 48% des ventes de semi-conducteurs en 2024⁵⁵. Pour sortir de cette vassalisation, la France pourrait œuvrer à la création d'un Small Business Act français sur le modèle du Small Business Act américain pour faciliter l'accès aux marchés des entreprises françaises (PMI, PME et grandes entreprises) par une commande publique⁵⁶. Concrètement, c'est favoriser une solution française plutôt qu'étrangère. De privilégier les solutions françaises par rapport aux solutions américaines est déjà à l'œuvre avec la DGSI qui annonce progressivement se détourner de Palantir au profit de ChapsVision ou l'Etat qui annonce migrer ses systèmes critiques de Windows vers Linux⁵⁷. Puis, pour la réduction de la dépendance aux semi-conducteurs la France devrait œuvrer pour un Chips Act européen sur le modèle du *Chips and Science Act* américain de 2022, qui octroie des investissements et des exonérations fiscales pour favoriser la R&D et la production de semi-conducteurs sur le sol américain.

Les moyens de paiement constituent une autre dépendance française aux Etats-Unis d'Amérique. Il est estimé que deux tiers des transactions par carte

⁵⁴ Carroué, L. (2026). Géopolitique des centres de données et de l'IA. Vie Publique.

⁵⁵ Vie Publique. (2025). Marché des semi-conducteurs : quelle dépendance des pays européens ?.

⁵⁶ Sevel, N. Bertoni, F. (2025). Croissance des start-ups et PME. SKEMA Publika.

⁵⁷ Numerique.gouv.fr. (2026).

dans la zone euro passent par des systèmes internationaux donc américains comme Visa ou Mastercard. La France est un des neuf pays de l'UE à disposer d'une solution souveraine avec le réseau CB. Ce dernier incarne un système de paiement national, et fonctionne que pour les achats effectués au sein du pays, pour tous les paiements internationaux, il faut passer par un acteur américain⁵⁸. La France disposant déjà d'une solution souveraine devrait promouvoir cette dernière au niveau européen sur le modèle de ce qui se fait avec Wero, un système de paiement instantané visant à concurrencer Apple Pay ou PayPal en Europe⁵⁹.

Les start-ups françaises sont, en grande partie, dépendantes de capitaux américains pour le scale-up et par conséquent délocalisent massivement vers l'Outre-Atlantique. Elles font appel à des fonds d'investissement américains pour se lancer, faute d'une prise de risque suffisante des acteurs locaux en termes de financement. En 2025, les fonds américains ont participé à 55 % du capital total levé par les startups françaises⁶⁰. Pour sortir de cette dépendance des fonds américains, il est nécessaire d'améliorer l'attractivité de la France et de l'UE en reprenant les préconisations du rapport Draghi sur la compétitivité européenne. Mais aussi de mieux contrôler les investissements directs étrangers dans les secteurs stratégiques et prometteurs (IA, défense, numérique, santé etc.). Des outils existent déjà comme le décret Montebourg de 2014 qui vise à contrôler les investissements étrangers⁶¹.

⁵⁸ Chaaban, F. Mazuir, M. Deseille, L. (2026). Défense, numérique, énergie, paiements : quatre secteurs où l'Europe dépend fortement des États-Unis. Vie Publique.

Rozier, U. (2026). Réseau CB : tout comprendre sur l'alternative française à Visa et Mastercard. Frandroid.

⁵⁹ Bianchi, F. (2026). " ; Construire un modèle de paiement souverain" ; comme Wero : Emmanuel Macron veut mettre fin au monopole des. . . BFM BUSINESS.

⁶⁰ Bada, N. (2026). French Tech 2025 : les fondateurs partent à San Francisco, les fonds français décrochent. Clubic.

⁶¹ Guerre commerciale : l'Europe doit défendre sa souveraineté industrielle - Fondation Jean-Jaurès. (2026). Fondation Jean-Jaurès. <https://www.jean-jaurès.org/publication/guerre-commerciale-leurope-doit-defendre-sa-souverainete-industrielle/>

Ainsi, l'enjeu pour la France est désaméricaniser son économie mais aussi celle de l'UE dans les secteurs stratégiques où l'Amérique domine, nous avons cités quelques exemples ci-dessus : l'armement, l'énergie, le numérique, les moyens de paiements et les investissements dans les start-ups.

L'enjeu pour la France, dans un ordre international en fragmentation, est aussi de nouer des accords bilatéraux et non multilatéraux. D'abord parce qu'il s'agit de la dynamique historique vers un monde multipolaire. Puis, il est plus avantageux pour la France, en tant que puissance moyenne, de faire valoir ses intérêts dans des coopérations bilatérales plutôt que multilatérales où des puissances comme la Chine, la Russie et les Etats-Unis d'Amérique pourraient lui faire concurrence.

LA FRANCE DEVRAIT DEVELOPPER UNE DOCTRINE GAULLISTE DU XXIEME SIECLE

Avant de parler de souveraineté européenne ou d'Europe de la puissance, il est impératif pour la France de se doter de sa propre vision et d'une doctrine pour être dans l'anticipation plutôt que dans la réaction dans un ordre international en reconfiguration. Une telle réflexion était déjà l'objet du rapport Le Millénaire de 2020 : [*Pour un gaullisme du XXIème siècle*](#). Cela relève d'objectifs de moyen terme (4-10 ans, requiert des réformes structurelles) et de long terme (10 ans+, horizon de transformation systémique).

A ce jour, deux options s'offrent à la France (et par conséquent à l'Europe) dans sa relation avec les Etats-Unis d'Amérique de Donald Trump : la vassalisation ou l'indépendance. La position de la France devrait être la deuxième, celle de sortir du pro-américanisme et de l'occidentalisme. C'est-à-dire, sortir d'une approche selon laquelle les États-Unis d'Amérique sont perçus comme le *leader* de l'Occident. L'enjeu pour la France est d'affirmer ses intérêts géopolitiques propres tout en restant alliée avec les Etats-Unis d'Amérique dans les moments critiques. Un exemple est celui du général de Gaulle qui a spontanément apporté le plein soutien de la France aux États-Unis d'Amérique lors de la crise des missiles de Cuba en 1962. Cette crise a servi de contre-exemple dans les relations franco-américaines, souvent tendues à l'époque. Elle a montré que, malgré les divergences (notamment sur la construction européenne ou l'OTAN), de Gaulle pouvait faire preuve de loyauté envers l'allié américain en cas de menace directe sur ses intérêts vitaux. En effet, c'est dans l'intérêt de la France d'avoir une voix singulière et audible sur la scène internationale dans un monde qui tend vers la multipolarité et façonné autour de la concurrence sino-américaine. Ainsi, la France avec l'aide de l'Europe, pourrait profiter de la crise de l'ordre libéral international pour incarner une puissance d'équilibre et transformer le Vieux Continent afin de lui offrir un nouvel horizon.

Une doctrine gaulliste du XXIème siècle devrait s'appuyer sur les principes suivants :

1. **Adopter une approche pragmatique des affaires internationales** : le gaullisme est avant tout un état d'esprit et une manière de servir la France en partant d'une compréhension du pays et des Français plutôt qu'une doctrine établie.
2. Avoir comme ligne directrice une politique avant tout préoccupée par **l'intérêt national et la France est souveraine**, c'est-à-dire que la seule volonté qui puisse lui être imposée est celle de son peuple.
3. **Incarnar un modèle pour les pays non-alignés basé sur l'attractivité et le soft power**. En effet, la France et l'Europe pourraient incarner un refuge pour les pays non-alignés et un idéal civilisationnel face aux dérives américaines et chinoises. De ce fait, la France devrait asseoir sa crédibilité en joignant les mots aux actes en investissant dans la défense et en développant une diplomatie singulière. Concrètement, c'est se doter d'armes économiques, juridiques et militaires pour assurer la souveraineté de l'Hexagone.
4. La France doit reprendre le *leadership* de l'Europe et cela nécessite une politique de réarmement moral et économique pour que la France regagne en crédibilité auprès de ses partenaires européens. Concrètement, il s'agit de préserver et de promouvoir le modèle civilisationnel français (la langue, la culture, le patrimoine, l'héritage catholique et gréco-romain, la gastronomie et l'art de vivre etc.). Le réarmement économique nécessite d'œuvrer pour un budget de l'État à l'équilibre (le dernier date de 1974) et de mettre en place une vision économique pour le pays. Cela implique une réforme de l'État afin de rendre le pays plus compétitif, pour soutenir les acteurs économiques sur le marché européen et mondial face à une concurrence faussée, tout en libérant les énergies (dérégulation et baisse de la pression fiscale) à l'intérieur du territoire. C'est également renouer avec l'approche gaullienne de la prédominance de l'État dans les grands

chantiers du pays en sécurisant les secteurs prioritaires de l'économie. L'action du Commissariat au plan pourrait proposer une orientation de long terme pour identifier les secteurs d'avenir pouvant offrir un avantage comparatif au pays dans la compétition mondiale.

5. La France devrait œuvrer pour que la nature de la construction européenne incarne un levier de puissance des ambitions françaises et non américaines. C'est privilégier une approche souverainiste où l'Europe doit être un multiplicateur de puissance pour la France ainsi que les pays européens. Par conséquent, la coopération entre les États doit être au centre de la politique européenne : l'Europe doit être une union de nations. La France pourrait proposer une nouvelle construction européenne de nature confédérale plutôt que fédérale tout en renouant avec un désir de puissance gaullien, comme l'illustre l'adage suivant : « *L'Europe sera pour la France un levier d'Archimède* ». Comme l'illustrent aussi les sondages ci-dessous réalisés en 2024 par Cluster17 pour le Grand Continent⁶², le bilan de la stratégie fédérale de l'UE est plutôt défavorable :

⁶² Saillofest, M. (2025). *Que pensent les Européens ? Questions difficiles pour l'année qui vient [Sondage exclusif] | Le Grand Continent*. Le Grand Continent.

«Dans l'ensemble, comment évaluez-vous le travail de l'Union dans les domaines suivants ?»

Réponses : le bilan de l'Union est positif (%).

	France	Belgique	Italie	Allemagne	Espagne
La recherche	32%	57%	47%	53%	52%
L'éducation et la formation	26%	38%	38%	33%	53%
Le travail	14%	28%	21%	41%	42%
L'écologie	21%	30%	26%	27%	41%
La santé publique	21%	41%	17%	23%	42%
L'industrie	16%	34%	19%	35%	38%
La sécurité et la défense	17%	26%	13%	27%	38%
L'immigration	7%	13%	5%	14%	17%

Sondage exclusif Cluster17 réalisé pour le Grand Continent du 12 au 16 novembre 2024 sur un échantillon de 7 075 personnes dans cinq pays (1485 personnes en France, 1513 en Allemagne, 1004 en Italie, 1514 en Espagne, 1559 en Belgique).

Tableau: Le Grand Continent • Source: Cluster17

Source : Le Grand Continent

«Dans quelle mesure considérez-vous que les termes suivants s'appliquent bien ou mal au fonctionnement des institutions de l'Union ?»

Réponses : s'applique bien (%).

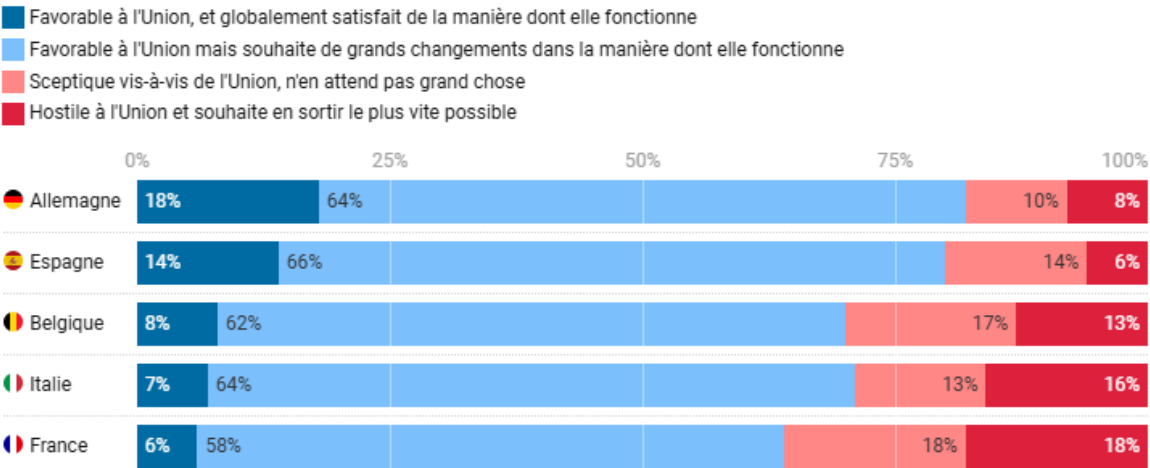
	France	Belgique	Italie	Allemagne	Espagne
Démocratique	40%	48%	57%	52%	60%
Solidaire	33%	47%	32%	48%	58%
Efficace	15%	18%	27%	15%	28%
Bureaucratique	57%	40%	45%	38%	38%
Déconnecté	57%	41%	42%	42%	30%
Corrompu	46%	40%	35%	40%	36%

Sondage exclusif Cluster17 réalisé pour le Grand Continent du 12 au 16 novembre 2024 sur un échantillon de 7 075 personnes dans cinq pays (1485 personnes en France, 1513 en Allemagne, 1004 en Italie, 1514 en Espagne, 1559 en Belgique).

Tableau: Le Grand Continent • Source: Cluster17

Source : Le Grand Continent

«Laquelle des phrases suivantes correspond le plus à ce que vous pensez de l'Union ? »



Sondage exclusif Cluster17 réalisé pour le Grand Continent du 12 au 16 novembre 2024 sur un échantillon de 7 075 personnes dans cinq pays (1485 personnes en France, 1513 en Allemagne, 1004 en Italie, 1514 en Espagne, 1559 en Belgique).
Graphique: Le Grand Continent • Source: Cluster17

Source : Le Grand Continent

Ainsi, la France pourrait également œuvrer pour un renouveau européen où prévaut le principe de subsidiarité. C'est-à-dire, exclure l'intervention de l'Union lorsqu'une matière peut être réglementée de manière efficace par les États membres.

AU NIVEAU DE L'UE : UN NOUVEAU TRAITE POLITICO-MILITAIRE EUROPEEN INDEPENDANT COMME ALTERNATIVE A L'OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une alliance politico-militaire fondée le 4 avril 1949 à Washington. En théorie, **il s'agit d'une alliance qui compte actuellement 32 pays membres, mais dans la pratique, il s'agit du bras armé étatsunien en Europe**⁶³. En effet, en intégrant les forces armées européennes dans un système de défense placé sous un commandement américain, les États européens se sont étroitement liés à la prépondérance politique et stratégique des Etats-Unis d'Amérique sur l'OTAN et sur toute l'aire géographique qu'elle recouvrait⁶⁴. Les exemples de la suprématie américaine dans l'Alliance sont nombreux. Le SACEUR (*Supreme Allied Commander Europe*), le commandant militaire suprême de l'OTAN, est toujours un général américain, sans exception depuis 1949. Les infrastructures clés et les armes sont majoritairement américaines. D'abord parce que Washington a dépensé 980 milliards de dollars dans la défense en 2025. Il s'agit de 60 % des dépenses totales de l'ensemble des pays de l'Otan pour la défense. Les 31 autres pays membres combinés ont dépensé moins que les Etats-Unis d'Amérique seuls dans la défense : 657 milliards de dollars en 2025⁶⁵. Puis, l'Oncle Sam exerce une pression directe sur les membres pour les achats d'armements. En 2025 il est estimé que les membres européens de l'OTAN dépendent des États-Unis pour 64 % de leurs importations d'armes⁶⁶. Enfin, le célèbre article 5 sur la défense collective de l'OTAN n'est crédible que parce que les États-Unis s'y engagent, ce qui *in fine* crée une dépendance structurelle.

En considérant ce niveau de dépendance et le désintérêt croissant de Washington pour la sécurité de l'Europe, il semble nécessaire de repenser le

⁶³ Pays membres de l'OTAN. (2026). NATO.int.

⁶⁴ De la Gorce, P. (2024). L'OTAN, un instrument de l'hégémonie américaine. *Le Monde Diplomatique*.

⁶⁵ Verdes, J. (2026). [Fact-checking] Qui des États-Unis ou de l'Union européenne contribue le plus au budget de l'Otan ?. *Toute l'Europe*.

⁶⁶ Saillofest, M. (2025). *Les membres européens de l'OTAN dépendent des États-Unis pour 64 % de leurs importations d'armes* | *Le Grand Continent*. Le Grand Continent.

fonctionnement de cette alliance née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, pour maximiser son autonomie stratégique, la France devrait œuvrer à durablement réformer sa relation avec l'OTAN.

Une approche serait, non pas la création d'un pilier européen de l'OTAN sur un modèle d'organisation supranationale, car la défense est du ressort de la souveraineté des États. Il faudrait plutôt, mettre en place une synchronisation et une coopération accrues entre les Européens dans le domaine de la défense en privilégiant de l'achat d'armements exclusivement européens et en généralisant la coopération interarmées sur le modèle (certes à plus grande échelle) du Mission de formation de l'Union européenne au Mali de 2013 à 2024. Cette initiative avait été initiée par l'UE, au lendemain de l'opération Serval, nom de code désignant l'intervention de l'armée française au Mali. A son apogée, **cette mission de formation de l'UE comptait plus de 500 personnes de plusieurs pays (Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Hongrie, Lituanie, Portugal, Roumanie et Slovénie) et un budget annuel de 16 millions d'euros**⁶⁷. Une approche bilatérale permettrait d'uniformiser les règles de défense et de mener des opérations en commun sans empiéter sur la souveraineté des Etats-membres. De plus, la France pourrait jouer un rôle particulier avec sa dissuasion nucléaire, dans la mesure où elle pourrait se substituer aux Etats-Unis d'Amérique pour étendre son parapluie nucléaire à d'autres pays européens (avec idéalement une concertation avec l'Assemblée nationale). C'est une approche qui se concrétise déjà, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé en mars 2026 que la France entrait dans une nouvelle étape de sa dissuasion nucléaire, qu'il a qualifiée de « dissuasion avancée », à laquelle huit pays européens ont « accepté » de participer, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas, la Belgique, la Grèce, la Suède et le Danemark⁶⁸.

D'autres pistes de coopération entre Européens, à privilégier, sont le renforcement de l'Initiative européenne d'intervention, d'augmenter les

⁶⁷ La mission de formation de l'Union Européenne et la difficile reconstruction de l'armée au Mali. (2020). Irsem.

⁶⁸ Durocq, C. (2026). « Dissuasion avancée » : c'est quoi le parapluie nucléaire français qu'Emmanuel Macron veut étendre à l'Europe ?. Le Parisien.

capacités industrielles en généralisant les achats d'armement bilatéraux entre pays (sur le modèle de l'achat par la France de deux avions de surveillance GlobalEye au Suédois Saab ainsi que par l'achat de quatre frégates par la Suède à Naval Group). Ainsi, une plus grande coopération, par accords bilatéraux, entre les pays européens réduirait la dépendance aux Etats-Unis d'Amérique dans le domaine de la défense et réduirait l'utilité de l'OTAN pour la défense de l'Europe.

CONCLUSION

En conclusion, nous avons constaté, depuis la rupture autour de l'invasion de l'Irak en 2003, **le pivot asiatique d'Obama en 2011 et les 2 mandats de Donald Trump, que nous rentrons dans une nouvelle ère des relations transatlantiques.** Si parler de divorce franco-américain peut paraître fort, nous pouvons affirmer qu'une rupture a émergé aux yeux de tous depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche en 2024. Par conséquent, l'enjeu pour la France est de se saisir de ce changement de paradigme, non pas pour divorcer et se détourner de l'allié américain, car une rupture totale affaiblirait la France face à la puissance chinoise. L'enjeu serait plutôt pour la France de rompre dans certains domaines de coopération et de diversifier les partenariats avec d'autres pays européens, asiatiques, africains ou sud-américains. C'est aller là où la France n'est pas attendue et de proposer la vision d'une position gaullienne non alignée. Il s'agit d'accepter que nous entrions dans une phase de coopération (à la fois compétition et coopération) des relations transatlantiques. Cette configuration ressemble moins à un divorce qu'à une alliance de raison sans solidarité automatique. Cette réalité doit être vécue comme une opportunité plutôt qu'une contrainte pour permettre un renouveau du rayonnement de la France dans le monde.

Par **Sean Scull**, Géopolitologue et expert des Etats-Unis du Millénaire.

Crédit photo : [Paris Hosted a Trilateral Meeting Between Volodymyr Zelenskyy, Emmanuel Macron and Donald Trump](#), de [President of Ukraine](#), via Wikimedia Commons, sous licence CC0 1.0.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*